

Vallée du Né et ses principaux affluents

COMITE DE PILOTAGE
4 mars 2024 à Lagarde-sur-le-Né (16)

Crédit photo: SBVNE





Le transfert de compétence aux Régions



1. Loi DADDUE du 03/12/2020 :

- Confie **aux Régions l'autorité de gestion, à compter du 1^{er} janvier 2023**, des mesures dites non surfaciques - dont le **financement de la politique Natura 2000** - soutenues par les **fonds européens FEADER**.
- L'Etat reste en charge des mesures dites surfaciques du FEADER.

2. Loi 3DS du 21/02/2022 :

- **Transfère partiellement la compétence** Natura 2000 et confie le **pilotage de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2023**. La Région est chargée d'accompagner les animateurs dans la gestion des sites, d'instituer les comités de pilotage (COFIL), d'adopter les documents d'objectifs (DOCOB), d'assurer la présidence des COFIL et le suivi de l'animation pour les sites sans collectivité locale porteuse et de financer cette thématique.
- L'Etat conserve la gestion des sites Natura 2000 marins et mixtes, les modifications de périmètre et l'instruction des évaluations des incidences Natura 2000, le rapportage de la politique Natura 2000 de la France auprès de la Commission européenne.





Qui fait quoi ?

Administration, financement et gestion de sites



Financement
FEADER 

Mesures d'accompagnement : DOCOB, Animation,
Contrats (montage, instruction, financement FEADER)

MAEC surfaciques (DRAAF)

Financement
propre €

Co-financement du FEADER avec fonds Région
Appel à projet « suivi scientifique » des sites
terrestres

Appel à projet « suivi scientifique » des sites marins et
mixtes (DREAL)

Gestion de
sites 

 **terrestres**

- Accompagnement des animateurs dans la gestion des sites
- Création des COPIL et participation
- Approbation des DOCOB
- Présidence des Copils et gestion de l'animation (via marchés publics) pour les sites sans collectivité locale porteuse

 **marins et mixtes (DDTM)**

Administration


- Assistance aux porteurs de projet pour les évaluations des incidences
- Avis sur les modif. de périmètres des sites
- Centralisation et suivi des informations en vue du rapportage à la Commission Européenne

- Instruction des évaluations des incidences (DDT)
- Désignation de sites et modification de périmètres (DREAL)
- Rapportage à la commission Européenne (Ministère)



Identification des 235 sites terrestres gérés par la Région

235 sites terrestres

99 portés par des collectivités
113 portés par la Région
23 sans portage

3 sites terrestres inter régionaux (gérés par Pays de la Loire, Occitanie, et AURA)

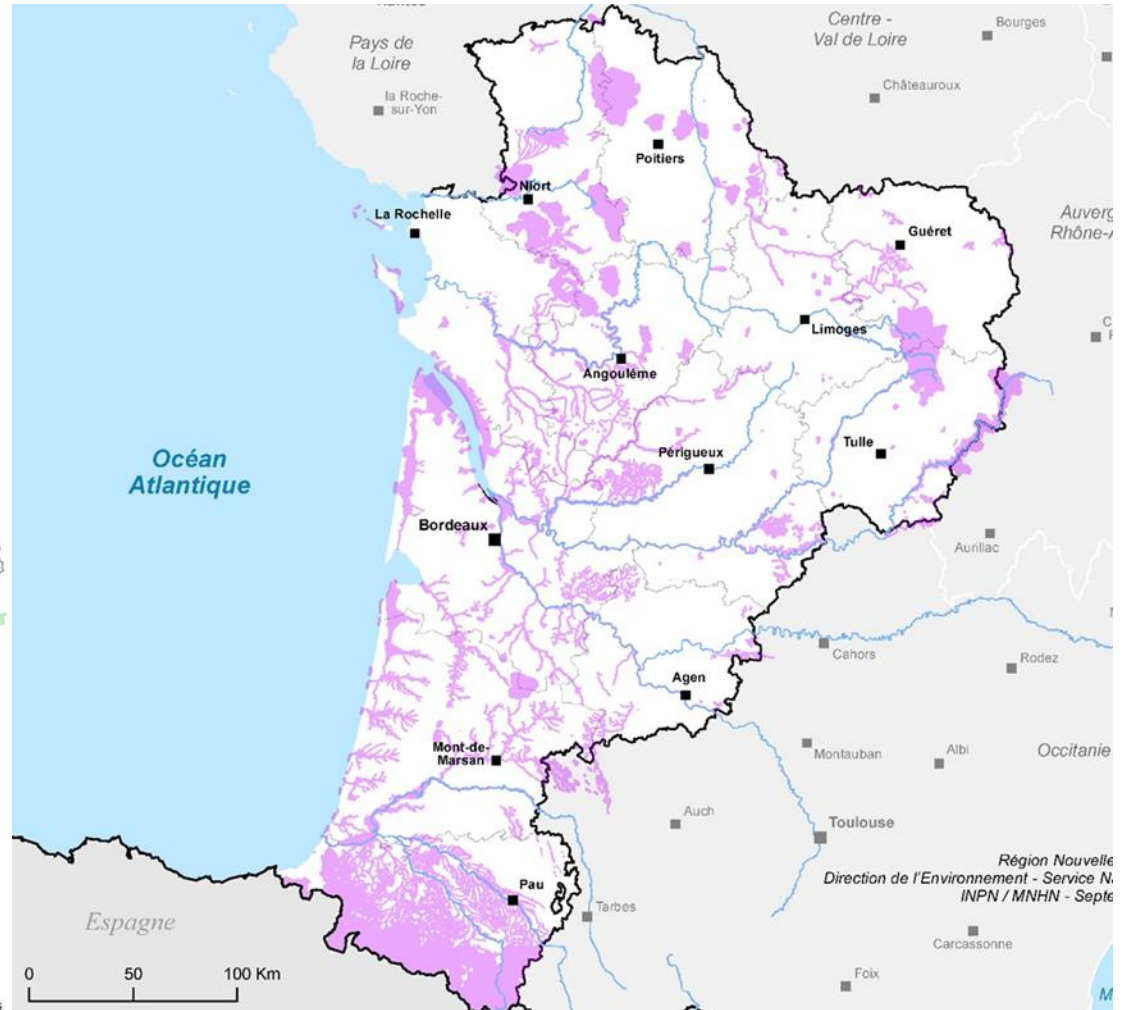
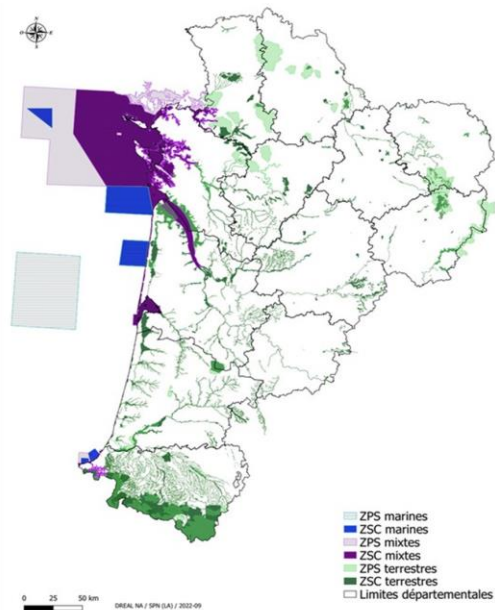
12 sites marins

23 sites mixtes

Au total = 273 sites

12,7% de la surface

Régionale.





Les moyens humains

- Création d'une délégation Natura 2000
-> Sophie WEBER, conseillère régionale déléguée à Natura 2000
- Désignation de 87 élus pour représenter le Président de la Région sur chaque site Natura 2000
 - M. Mathieu LABROUSSE pour le site Vallée du Né et Vallée de la Charente en amont d'Angoulême
 - Mme Edwige GAGNEUR pour le site Plaine de Barbezières à Gourville et Plaine de Villefagnan
- Création d'un service Natura 2000 -> recrutement de 14 agents

POITIERS

- 1 technicienne animation – Capucine PETRIACQ
- 1 chargé mission animation – Julien MONTEPINI
- 1 assistante administrative et financière - Dorine BOURINEAU
- 1 instructrice FEADER – Aurélie MAS

LIMOGES

- 1 chargée mission FEADER – Iris DELBOS
- 1 instructrice FEADER – Danièle MOREAU
- 1 technicienne animation – Carole TESSIER

BORDEAUX

- 1 cheffe de service – Hélène DUVOISIN
- 1 instructrice FEADER – Clarisse DELUCHE
- 1 instructrice FEADER – Francesca BROCCHETTA
- 1 chargée de mission animation – Célia GASPERINI

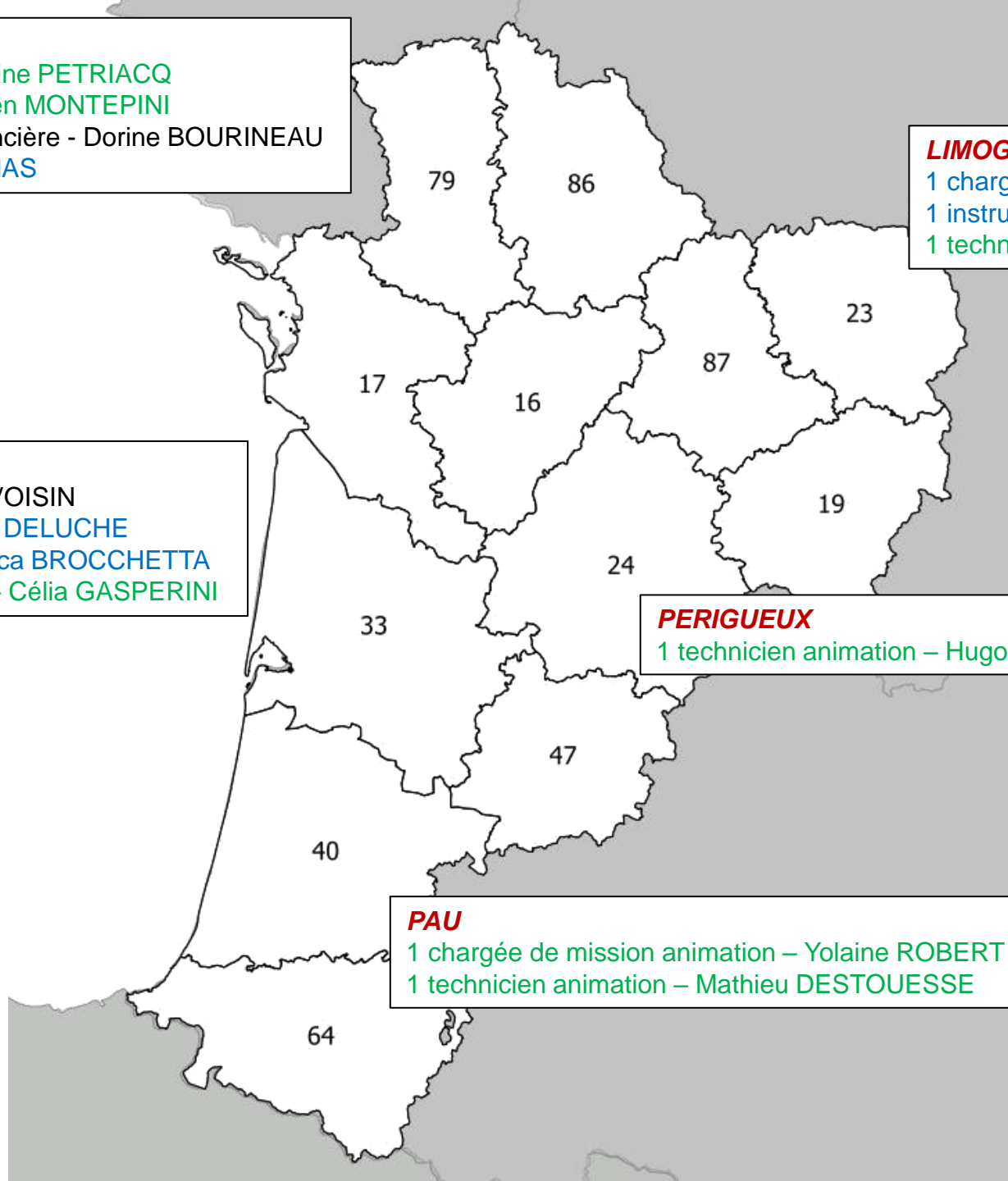
PERIGUEUX

- 1 technicien animation – Hugo MAILLOS

PAU

- 1 chargée de mission animation – Yolaine ROBERT
- 1 technicien animation – Mathieu DESTOUESSE

Vert = équipe animation
Bleu = équipe instruction



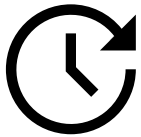


Les perspectives

- Développer les dynamiques collectives autour des enjeux des sites Natura 2000
- Maintien des comités de pilotage locaux : 1 par an
- Lancement du 2nd [Appel à projet Contrat Natura 2000](#) en intégrant si possible les actions forestières
- Lancement du 1^{er} [Appel à projet connaissance](#) porté par la Région le 15/11/2023
- Assurer le soutien technique et administratif pour chaque site
- Gestion des Chartes Natura 2000
- Participation au Comité des financeurs MAEC
- Gérer en routine les demandes de subvention et les marchés publics d'animation



Bilan des actions menées en 2023



Perspectives d'animation

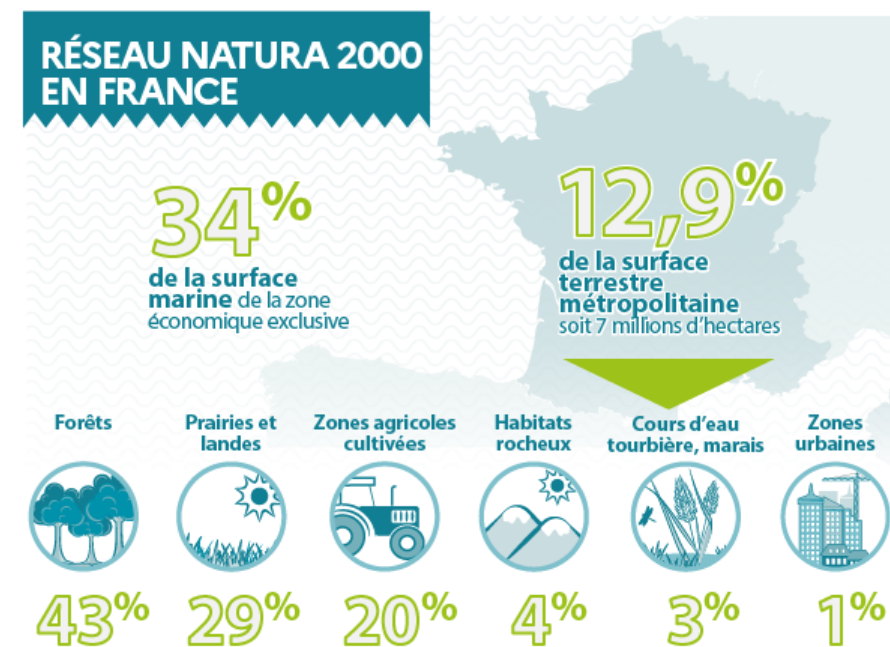
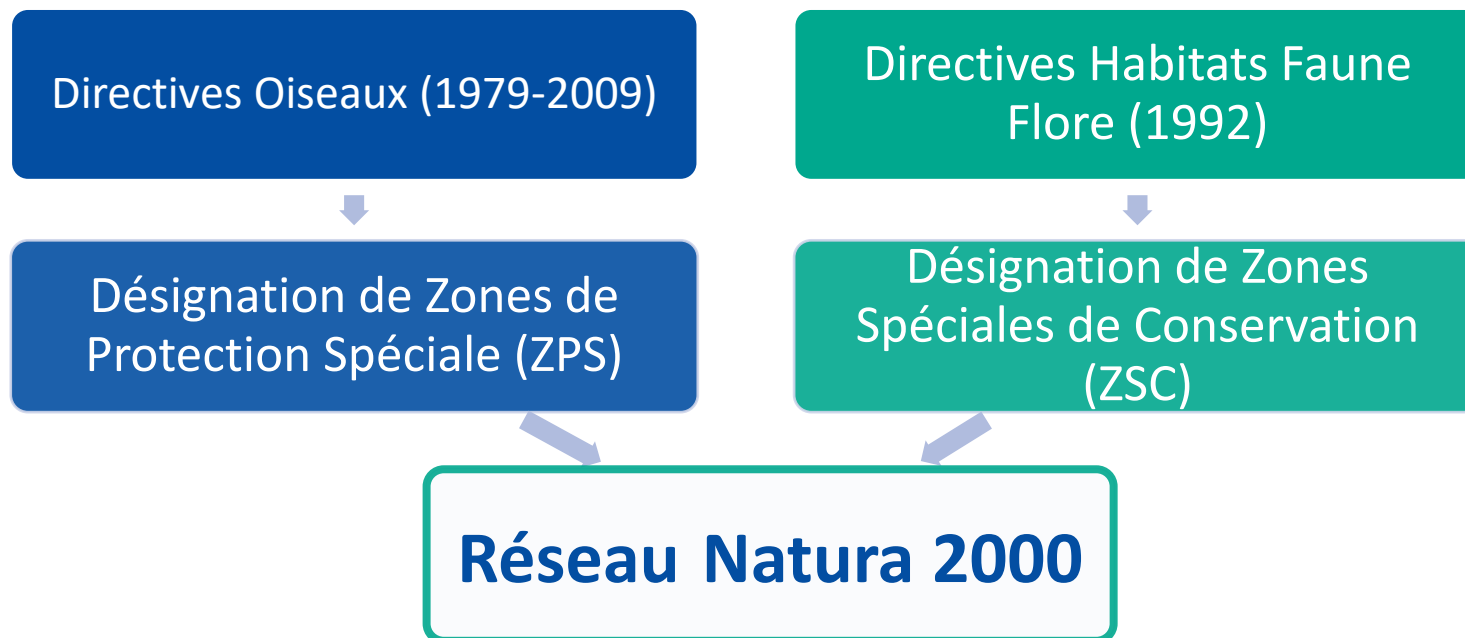


Temps d'échanges

Natura 2000 en France



- Un **réseau européen** de sites naturels terrestres et marins
- Maintenir et améliorer l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents
- Le réseau s'appuie sur **deux directives européennes**:

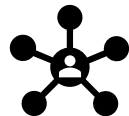


- Les sites Natura 2000 sont **désignés en raison de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire**



LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

- Etats des lieux et diagnostic
- Objectifs
- Programme d'actions
- Suivis et évaluation



UNE DEMARCHE CONCERTEE

Le **Comité de pilotage (COPIL)**

composé:

- Des collectivités territoriales
- Des représentants de l'Etat
- Des représentants des propriétaires, des exploitants et des usagers
- Des associations locales
- Des experts scientifiques

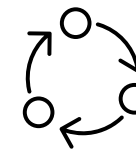


UNE DEMARCHE VOLONTAIRE

Avec les **propriétaires, exploitants et usagers** qui souhaitent **mener des actions pour restaurer les habitats ou préserver les espèces d'intérêt communautaire**

UNE STRUCTURE ANIMATRICE

- Pour aider à la **compréhension des enjeux et des processus administratifs**
- Pour transmettre des **informations générales**
- Pour **accompagner les porteurs de projets**, dès l'étape de réflexion
- Veiller à la **prise en compte des enjeux** du site dans les **programmes et les politiques publiques**



- L'urbanisme et l'aménagement du territoire



- Les politiques agricoles et forestières



- La gestion de la ressource en eau



- Le sport et les loisirs



- Les suivis scientifiques





Appui aux **modifications des pratiques**
Financement des coûts engendrés

Valorisation des bonnes pratiques
N'engendrant pas de surcoût

Des
outils

MAEC

Mesures agro-
environnementales et
climatiques

Contrat Natura 2000

Charte Natura 2000

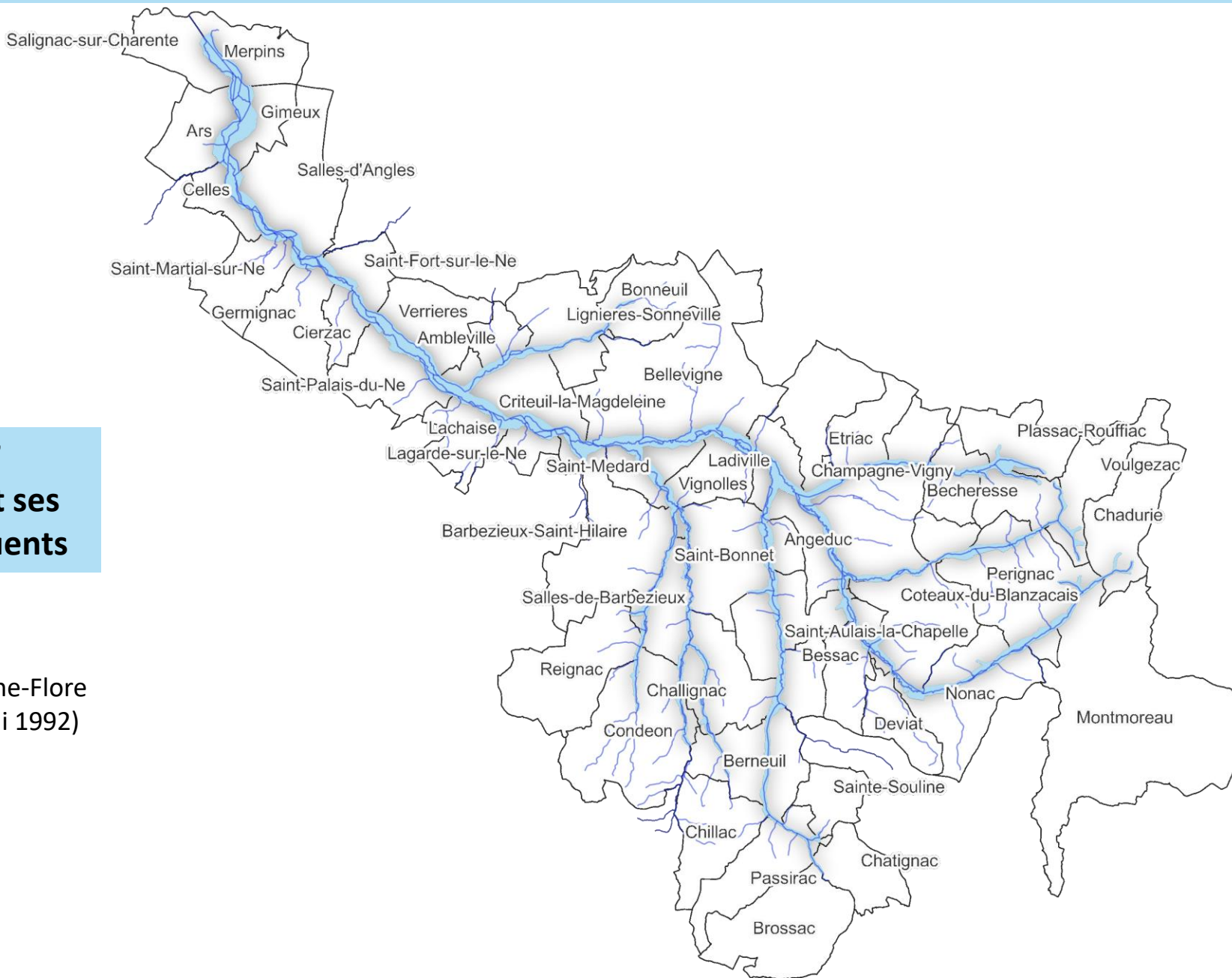
Engagement sur 5 ans

Possibilité d'exonérations fiscales (TFNB)

Lien avec la
réglementation

Evaluation des incidences

Le site Natura 2000 de la Vallée du Né



FR5400417
Vallée du Né et ses principaux affluents

Directive Habitat-Faune-Flore
(92/43/CEE du 21 mai 1992)

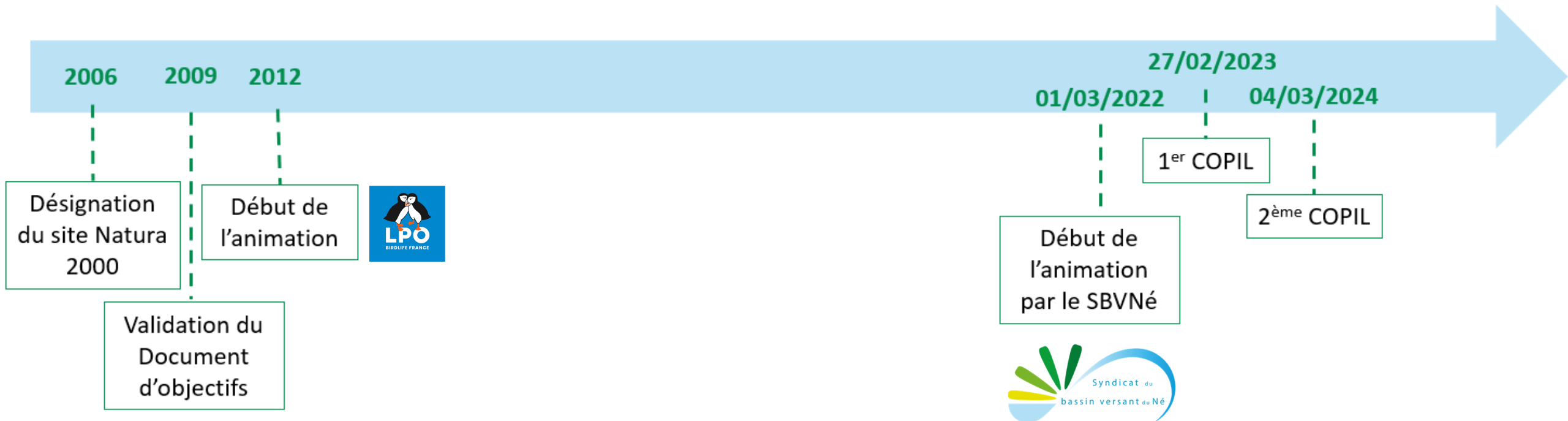
2
Départements

51 communes

340 km de
cours d'eau

4630 hectares

► L'animation du DOCOB



Les enjeux du site Natura 2000 de la Vallée du Né



© B. MONNEREAU-SYMBAS

Agrion de Mercure



© P. GOURDAIN

Barbastelle d'Europe



© M. PIETTE

Cistude d'Europe



© M. RONAN

Cordulie à corps fin



© VAN-HALDER

Damier de la Succise

Espèces d'intérêt
communautaire



© G. BAILLEUX

Fadet des laïches



© G. BAILLEUX

Gomphe de Graslin



© B. MONNEREAU-SYMBAS

Lamproie de Planer



© HEHADEN

Loutre d'Europe



© T. JAN

Lucane cerf-volant



© P. GOURDAIN

Petit Rhinolophe



© M. THAMTHAM

Rosalie des Alpes



© M. PIETTE

Sonneur à ventre
jaune



© E. SANSALUT

Triton crêté



© J. STEINMETZ

Vison d'Europe

Les enjeux du site Natura 2000 de la Vallée du Né



Forêts de frênes et d'aulnes



Forêts de chênes, d'ormes et de frênes



Mégaphorbiaies



Cours d'eau et végétation immergée



**Habitats d'intérêt
communautaire**

Les objectifs du DOCOB

Maintenir les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités

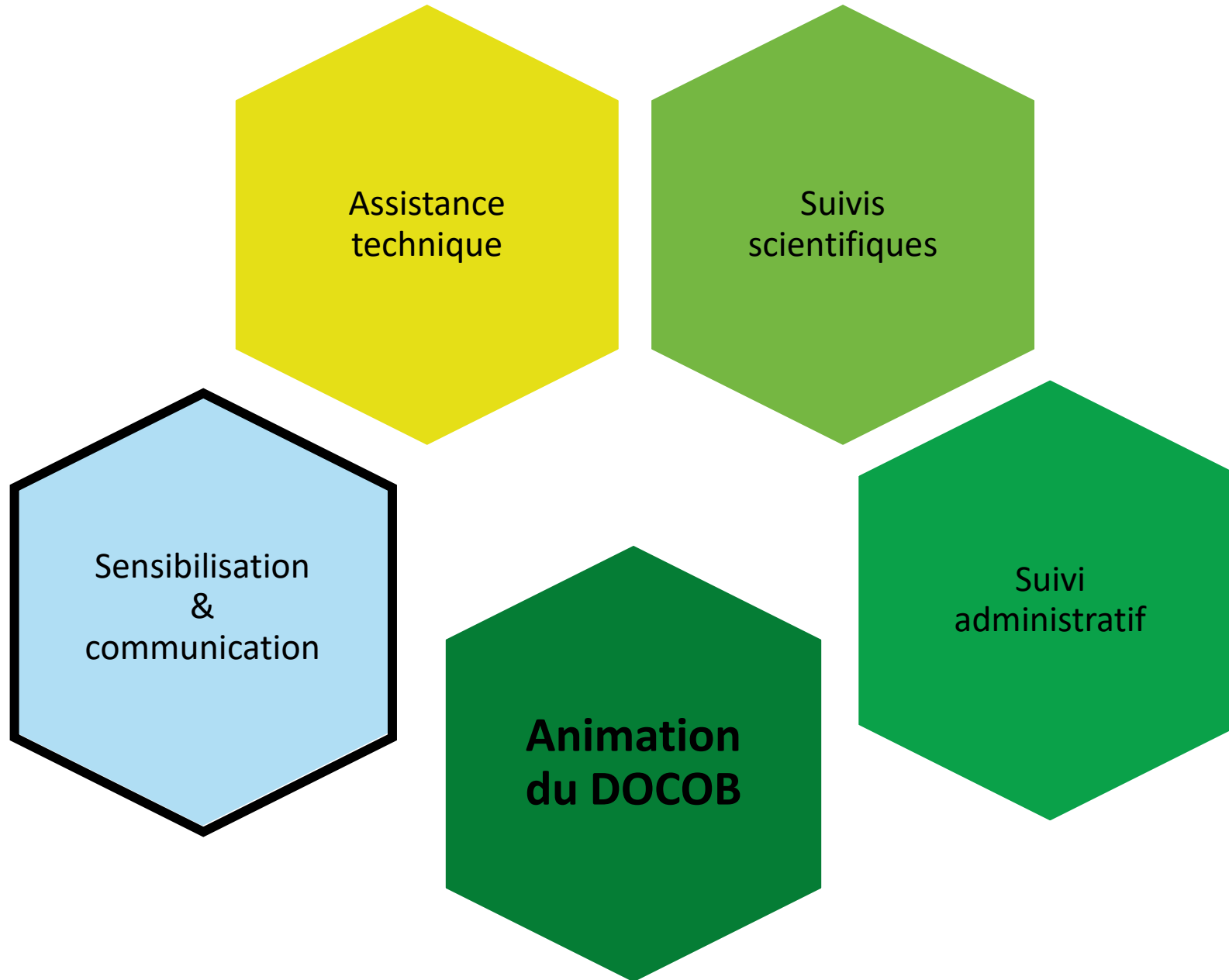
Encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologique

Reconquérir la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dégradés

Sensibiliser les acteurs locaux et la population à la qualité du site

Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du Document d'Objectifs

Bilan des actions 2023-2024



Animations scolaires

- **3 animations scolaires réalisées** par Charente Nature dans le cadre de l'animation Natura 2000
 - Coteaux du Blanzacais (2 x ½ journée)
 - Vals des vignes (1 x ½ journée)



Le site internet et le réseau social

► Site internet de la Vallée du Né <https://valleedune.n2000.fr/>

- Mise en ligne d'une actualité
- **Changement de version du site internet** (Effectué par l'OFB)
- Modification des 2 onglets (Chartes et MAEC)

► Réseau social

- Mise en ligne de 5 publications

07/03/2023

5 ha de prairies à faucher !

5 ha de prairies à faucher

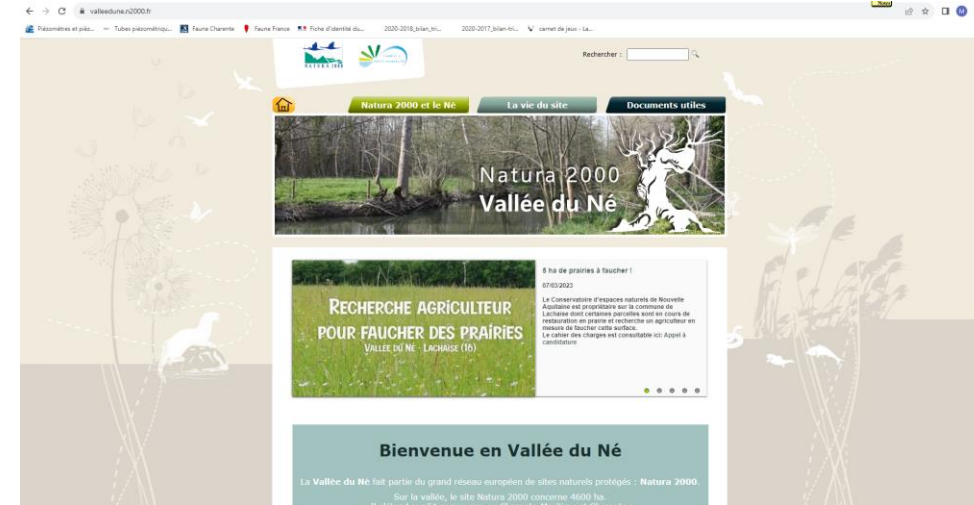


 Syndicat du Bassin Versant du Né
Publié par Sbvne Bassin du Né · 17 mars 2023 ·

[Instants photos]

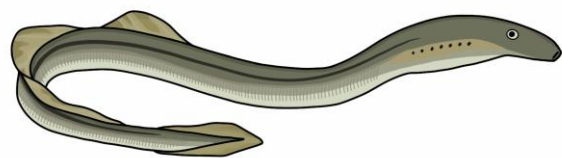
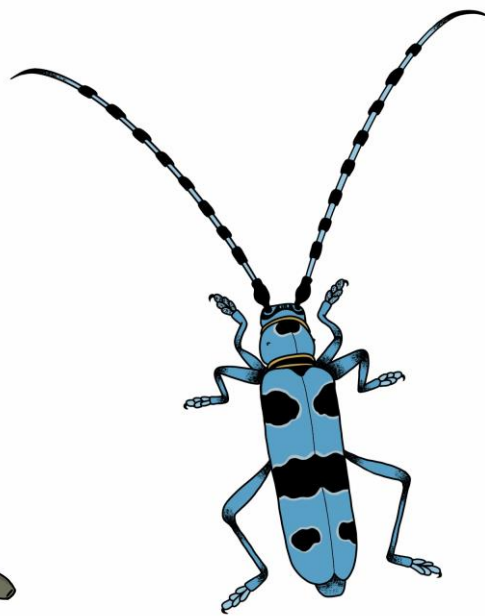
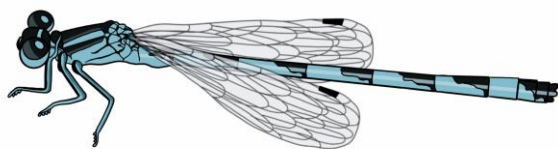
Ça y est, les fritillaires pintade fleurissent. Les avez-vous vu ?

Pour rappel, il s'agit d'une espèce protégée. Sa cueillette est interdite. ... [En voir plus](#)

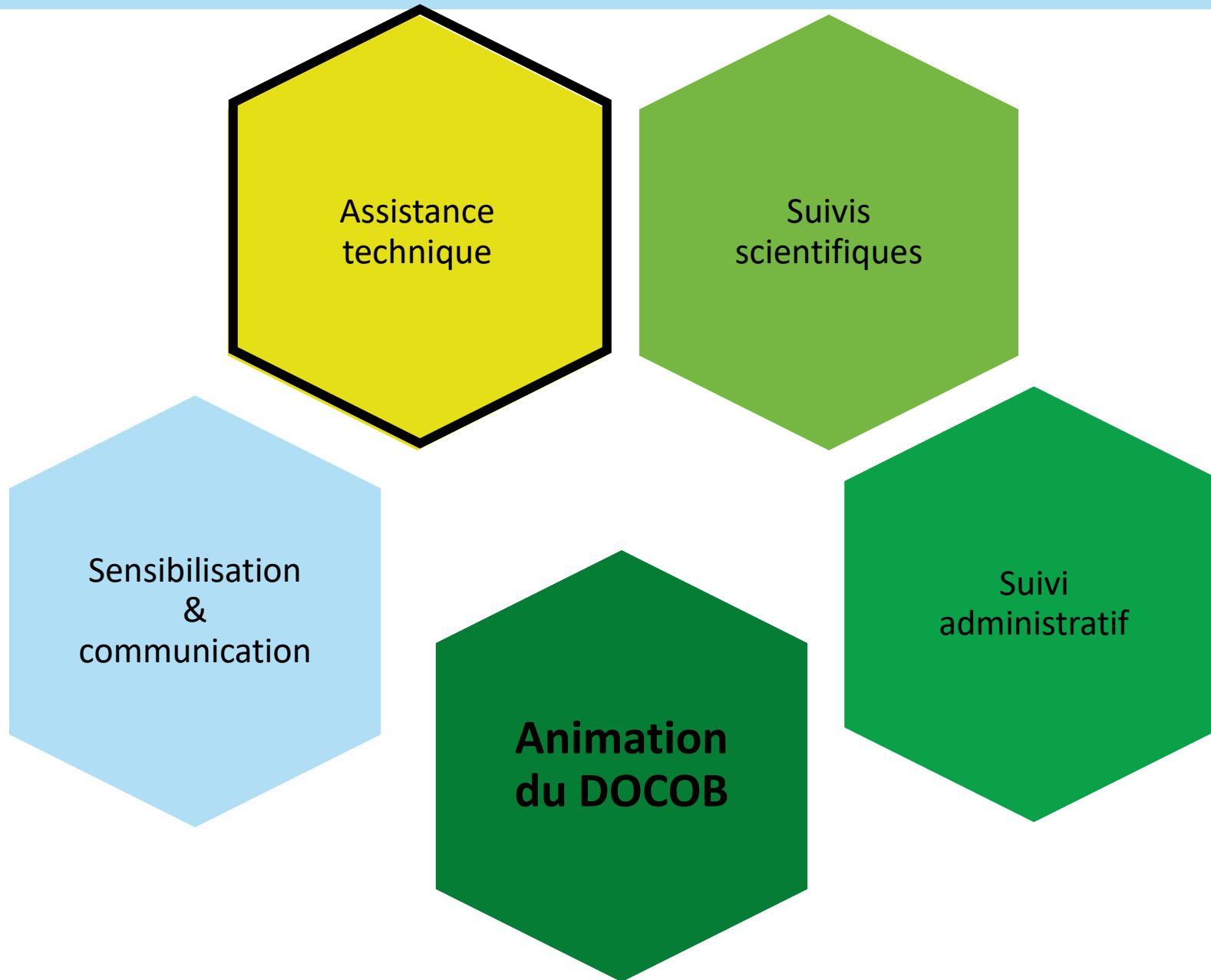


Support pédagogique à destination des enfants

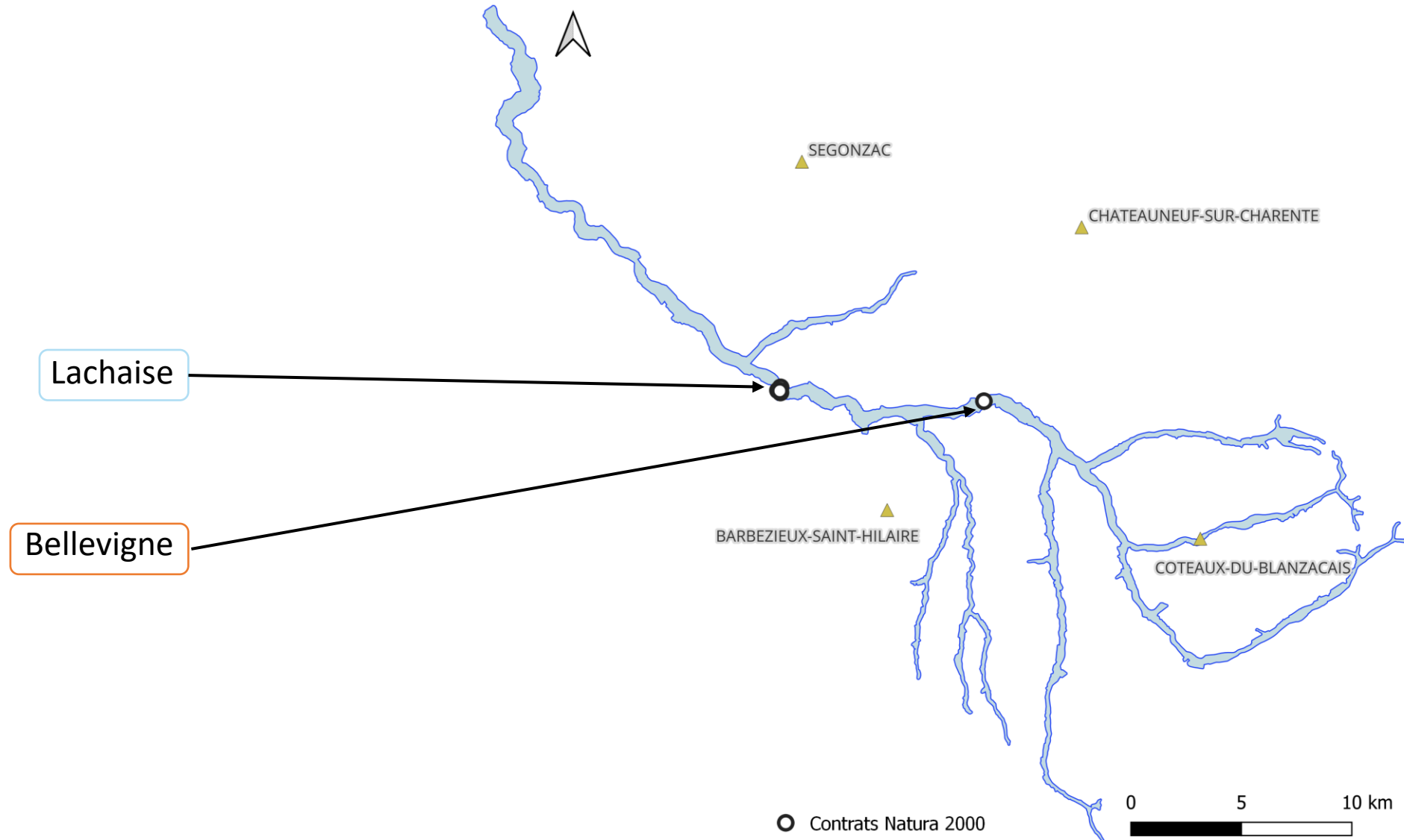
- Illustrations réalisées par une dessinatrice
- Conception en cours réalisée par le SBVNE
- Edition au printemps 2024



Bilan des actions 2022-2023

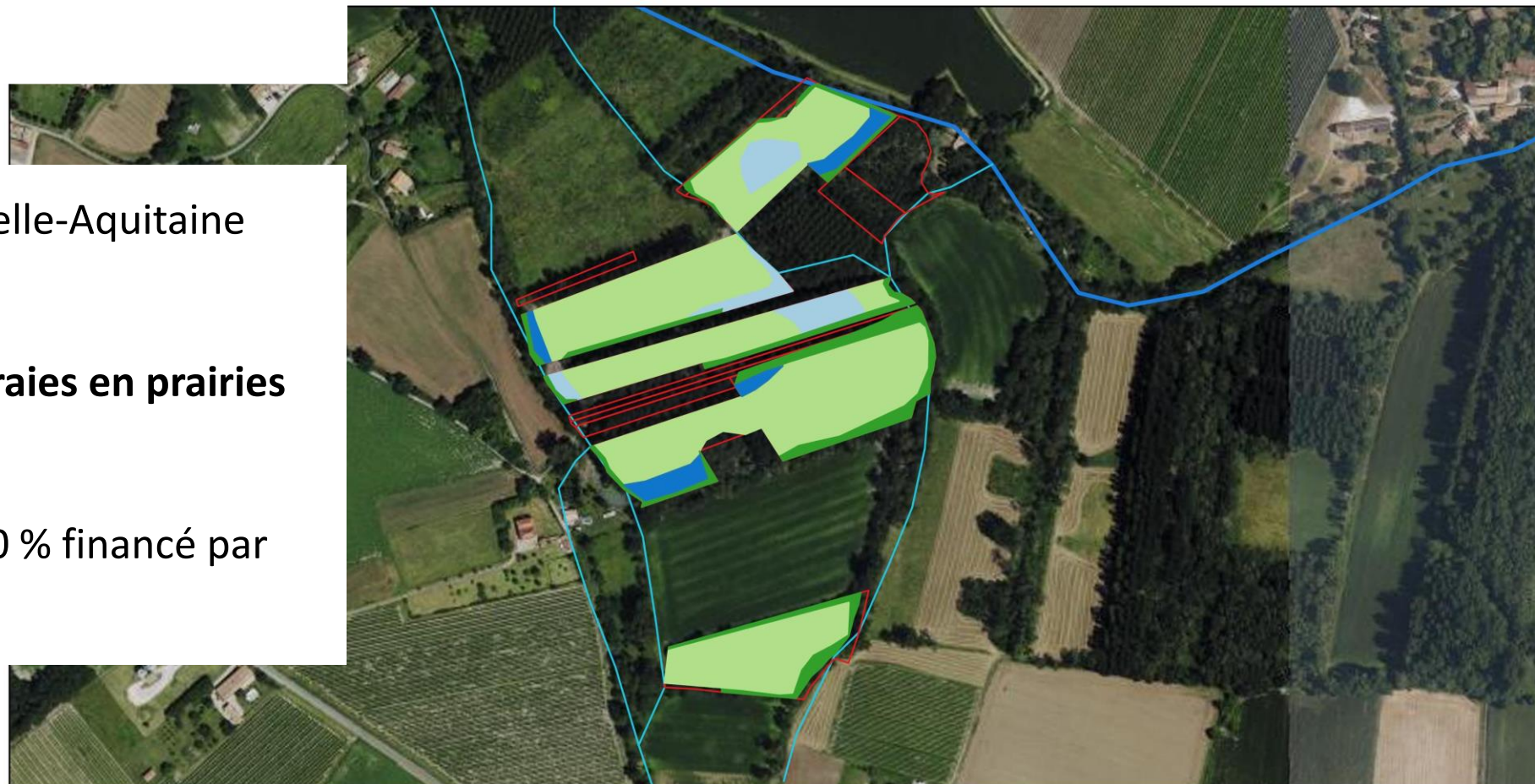




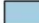


Deux contrat Natura 2000 en cours sur le site Natura 2000



Contrat Natura 2000 de Lachaise

- Porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine
- Surface: 6,22 ha
- **Conversion de peupleraies en prairies et mégaphorbiaies**
- Coût: 25 748,62 € - 100 % financé par l'Etat et l'Europe

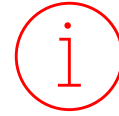


	Objectif boisement	1,52 ha
	Objectif prairie	3,2 ha
	Objectif mégaphorbiaie	1,5 ha
	Objectif mégaphorbiaie (étrépage)	
	Parcelles du CEN NA	

Source : BD Ortho

Contrat Natura 2000 de Lachaise

- Travaux réalisés en 2023:
 - Passage du broyeur pour gérer les rejets de peupliers
 - Fauche de la prairie par un agriculteur



Cuivré des marais observé dès la première année



Crédit photo: SBVNE






Crédit photo: SBVNE

- Porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine
- Surface: 0,4 ha
- **Restauration d'une cariçaie**
- Coût: 2 007,00€ - 100 % financé par l'Etat et l'Europe



Réalisation : DSI / CEN Nouvelle-Aquitaine (25/05/2023)

Source : BD Ortho

-  Fauche/broyage avec export
-  Parcelles CEN NA en MFU
-  accès



Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

► Gouvernance du Projet Agro-Environnemental et Climatique

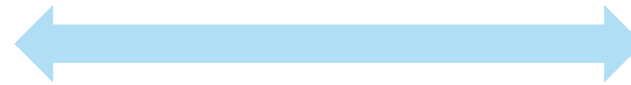


Opérateur

- Construction et dépôt du PAEC
- Paramétrage des mesures
- Fixe les objectifs de contractualisation

Animateur

- Démarche les agriculteurs
- Réalise les diagnostics



- Harmonisation des mesures entre les PAEC
- Mutualisation des réunions d'information



Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

▶ Les mesures ouvertes sur le PAEC Bassin Versant du Né (BVNE)

Création de prairie

- Absence de produits phytosanitaires
- Pas de retard d'intervention

358 €/ha/an

Engagement sur 5 ans

Création de couvert
d'intérêt faunistique et
floristique

- Absence de produits phytosanitaires et fertilisation azotée
- Absence d'intervention mécanique entre le 1/05 et le 31/07
- Liste de couverts recommandée

652 €/ha/an

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

▶ Les mesures ouvertes sur le PAEC Bassin Versant du Né (BVNE)

Amélioration par
le pâturage

- Absence de produits phytosanitaires et fertilisation
- Absence de pâturage hivernal (15/12 au 28/02)
- Taux de chargement moyen de 1,4 UGB/ha/an

201 €/ha/an

Engagement sur 5 ans

Protection des espèces – Niveau 2

- Absence de produits phytosanitaires et fertilisation
- Retard d'intervention (pâturage, fauche, broyage):
 - Au 5/06

145 €/ha/an

Protection des espèces – Niveau 3

- Au 10/06

200 €/ha/an


Protection des espèces – Niveau 4


- Au 25/06

254 €/ha/an

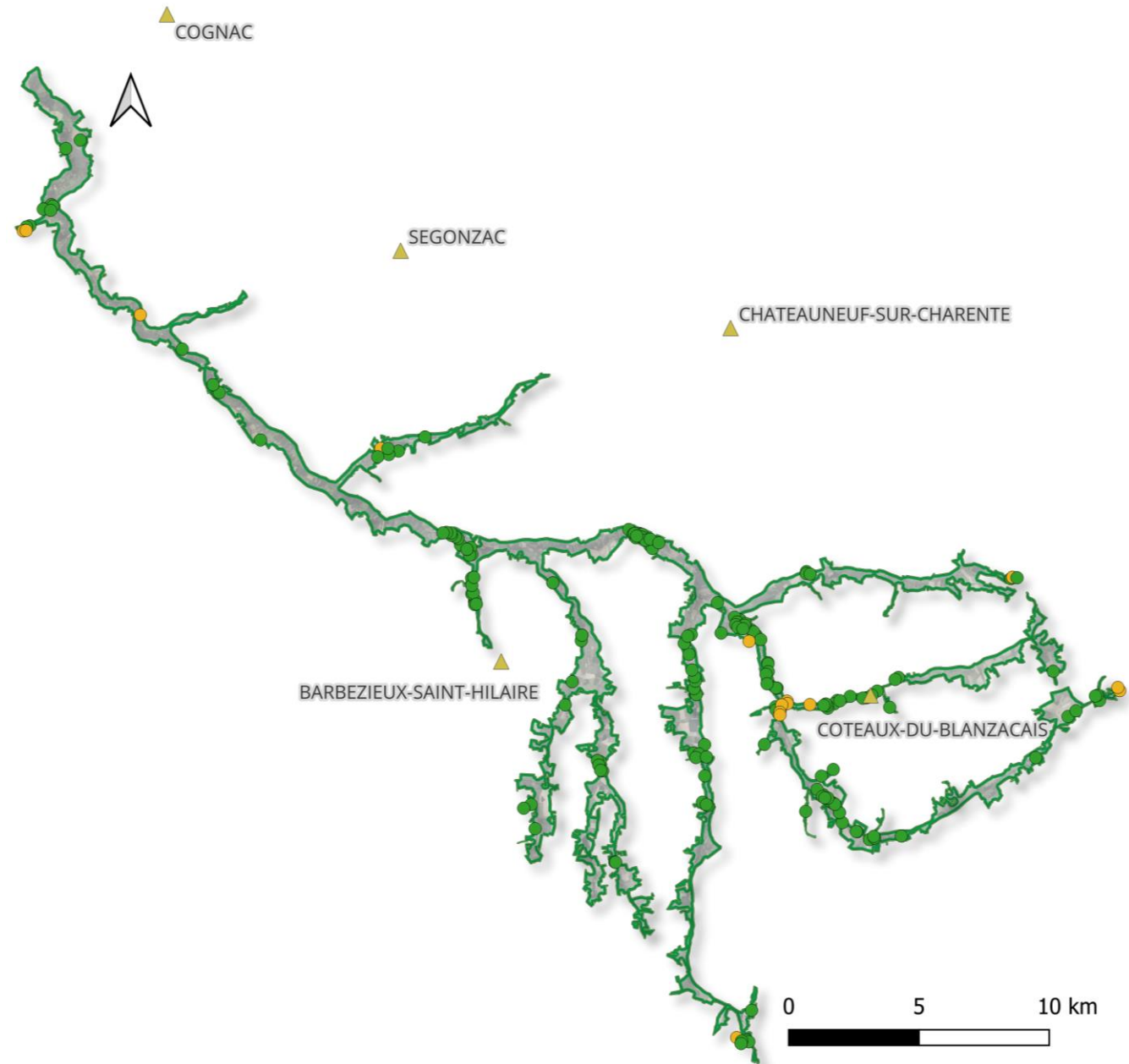
Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Localisation des parcelles engagées en 2023

 Périmètre du PAEC (Périmètre Natura 2000 élargi)

 Mesures de création de prairie

 Mesures de gestion de prairie

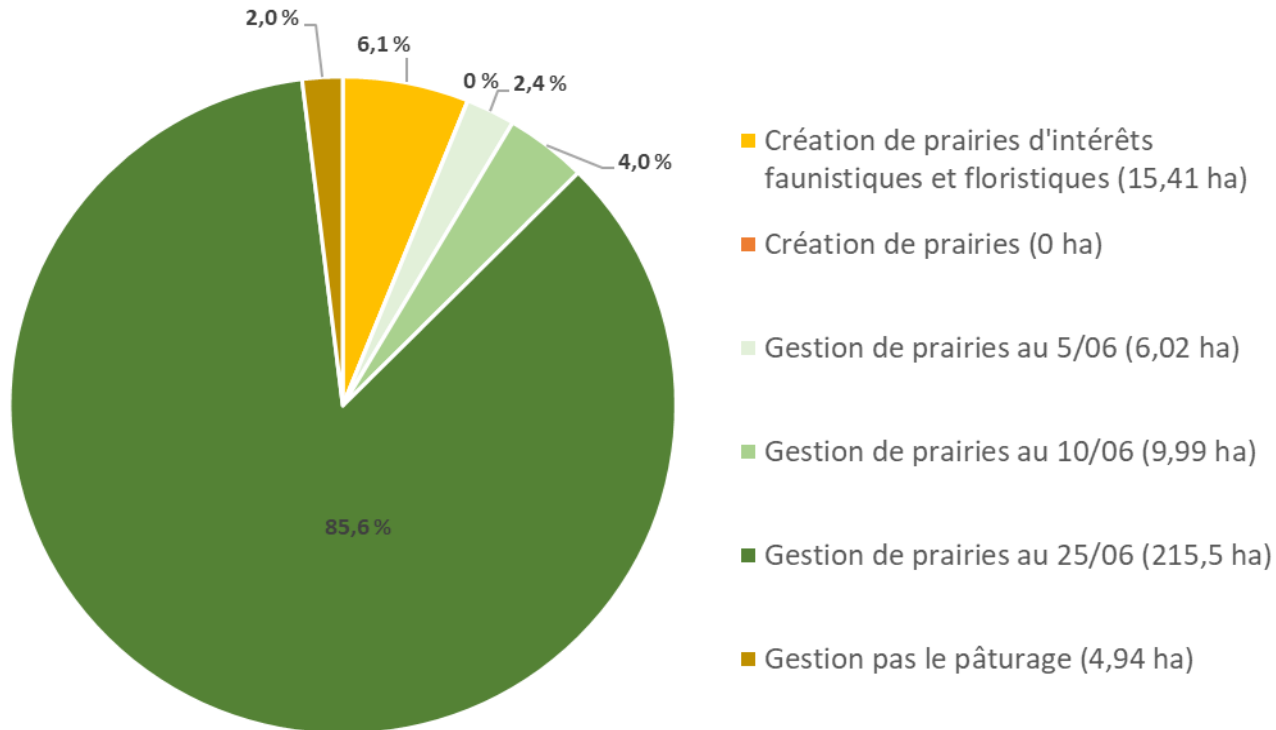


Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Bilan de la campagne 2023

- **36 exploitations agricoles engagées en 2023**

Répartition des MAEC contractualisées en 2023



Enveloppe financière attribuée pour les 5 années d'engagement

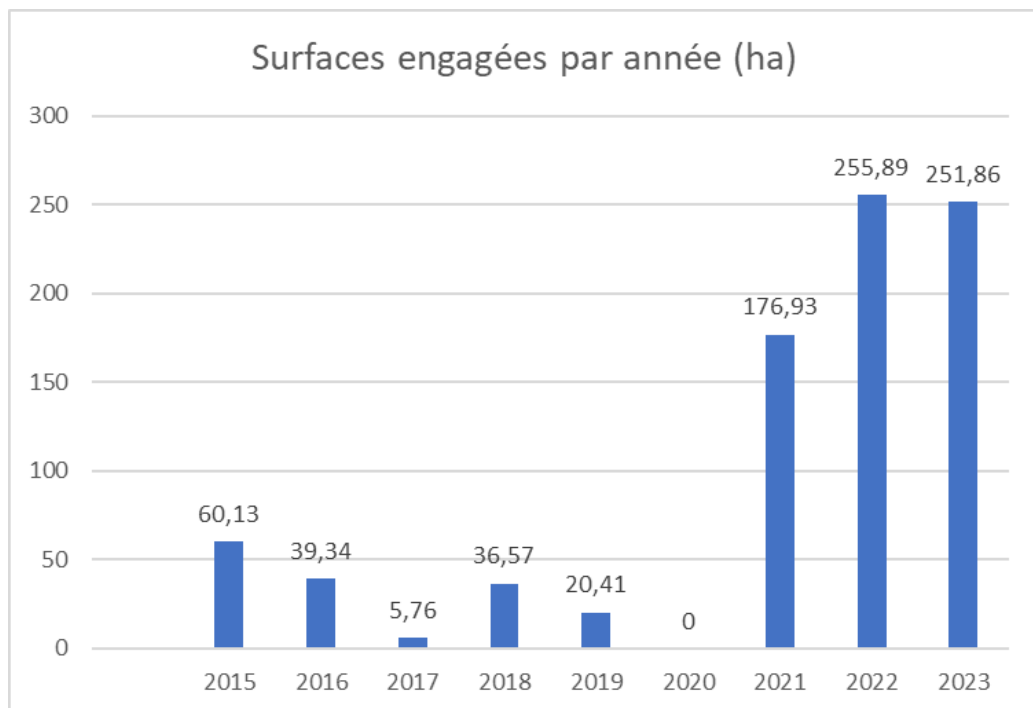
350 000 €

Budget de la campagne 2023

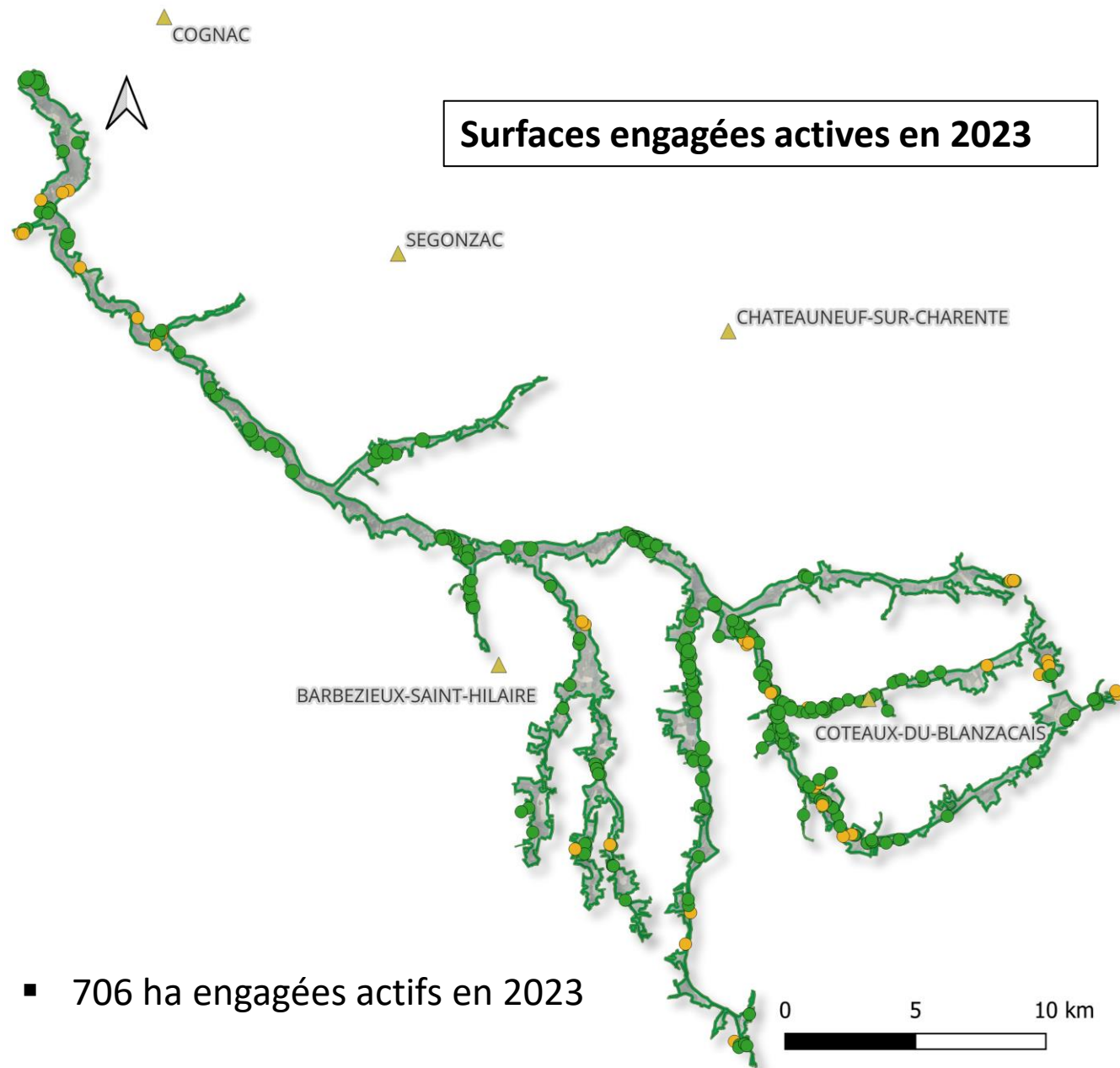
343 241 €

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Evolution de la contractualisation des MAEC



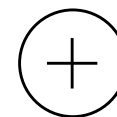
≈ 250 ha/an



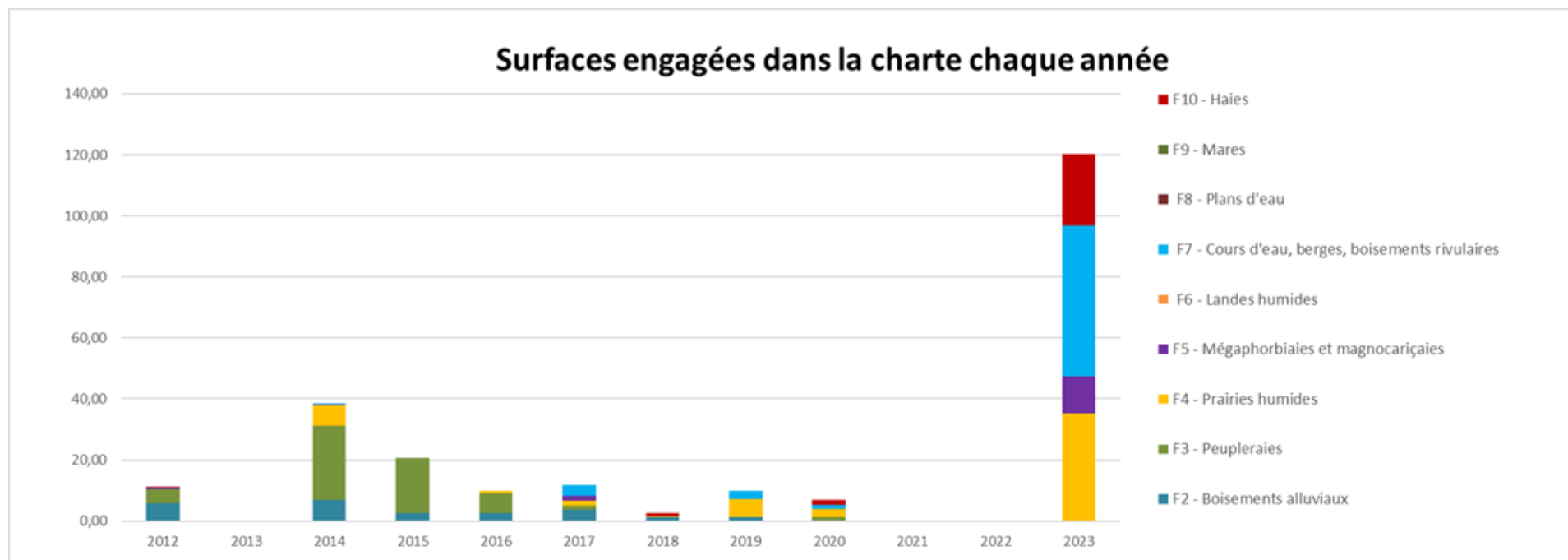
Les chartes Natura 2000

► Evolution de la contractualisation des chartes

- **120 ha engagés en 2023**
- **137 ha de surfaces engagées actives**
- **50 signataires engagés pour 231 ha depuis 2012**



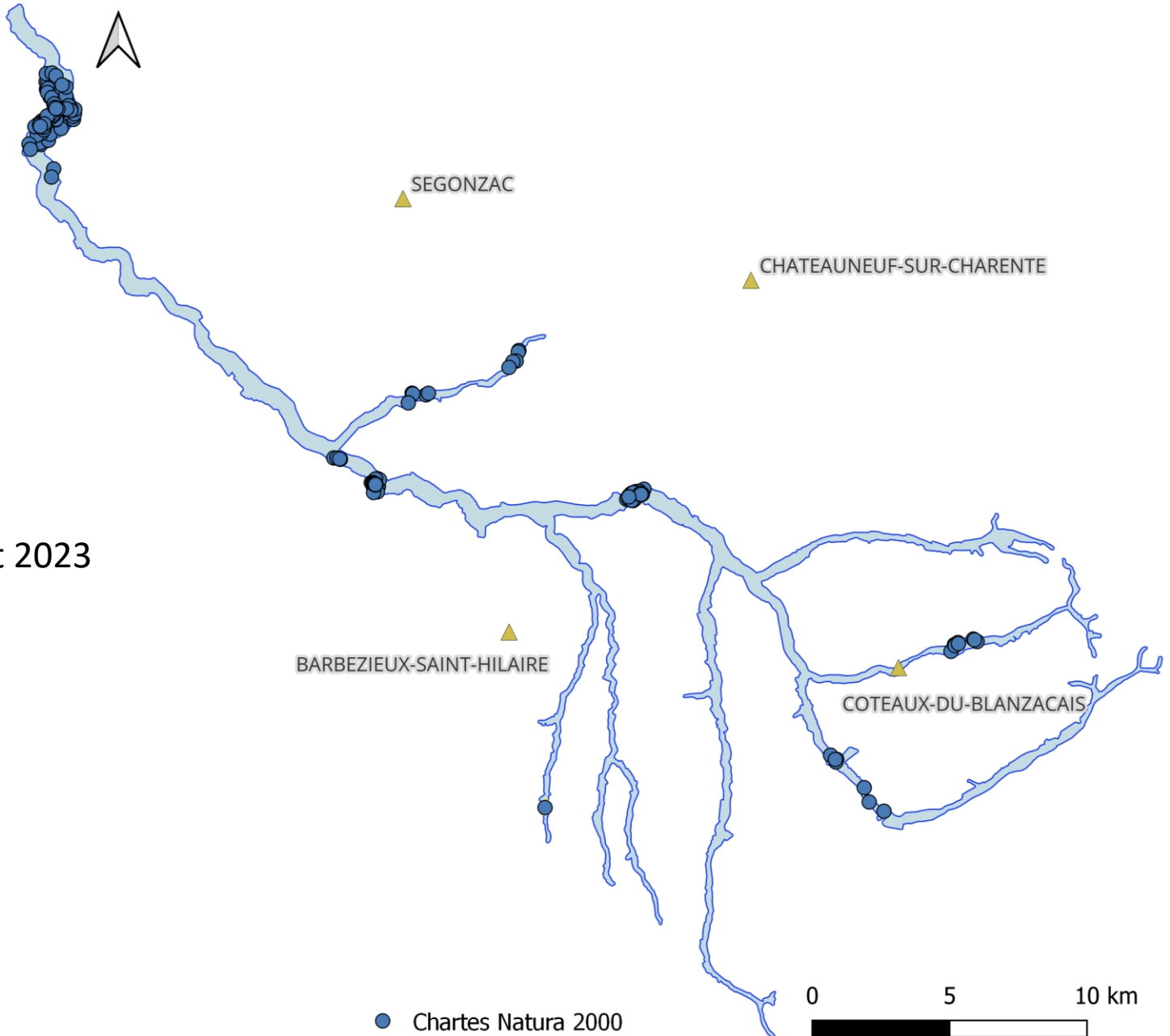
Travail pour engager 2 nouveaux propriétaires, en passe de signer la charte Natura 2000



Les chartes Natura 2000

► Localisation des parcelles engagées actives en Charte Natura 2000

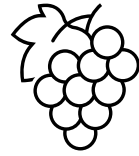
Parcelles engagées en charte entre 2018 et 2023



Les chartes Natura 2000



Une nouvelle fiche charte en construction



- Rencontre inter-animateurs Natura 2000 avec le BNIC pour une **présentation de la nouvelle certification Cognac**
- **L'adhésion à la charte Natura 2000** est l'un des critères de la CEC
- Il est prévu la **création d'une fiche charte « Vigne » en concertation avec les acteurs de la filière**
- Validation de la nouvelle fiche charte au prochain COPIL

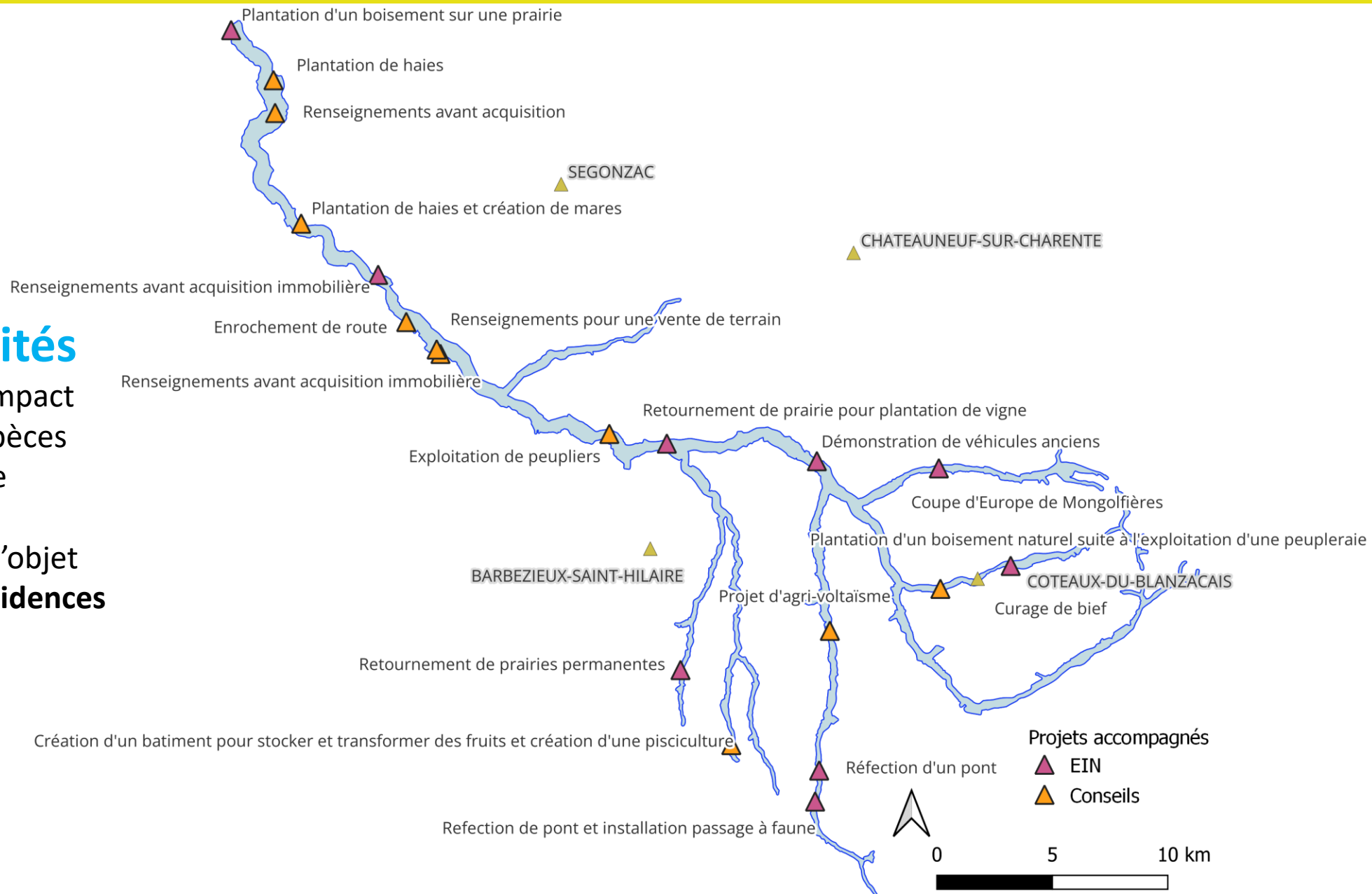


19

Projets ou activités

susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Certains projets ont fait l'objet d'une **évaluation des incidences**



8

Programmes ou politiques publiques susceptibles d'avoir un impact sur les enjeux du site Natura 2000

- Life Vison 
- PNA Vison 
- PLUI de Grand-Cognac 
- PLUI des 4B Sud-Charente 
- Création d'une filière chanvre en Charente 
- Stratégie Foncière du Grand-Angoulême 
- Présentation du site Natura 2000 de la Vallée du Né auprès des EPCI (CDC Haute-Saintonge et Grand-Cognac)  

4 Réunions organisées ou suivies par l'animatrice pour promouvoir la politique Natura 2000 et veiller à l'intégration des enjeux du site dans les filières bois

➤ Présentation du site Natura 2000 de la Vallée du Né auprès des EPCI (CDC Haute-Saintonge et Grand-Cognac)



➤ Participation à la réunion de sensibilisation des enjeux piscicoles du bassin de la Charente et la continuité écologique

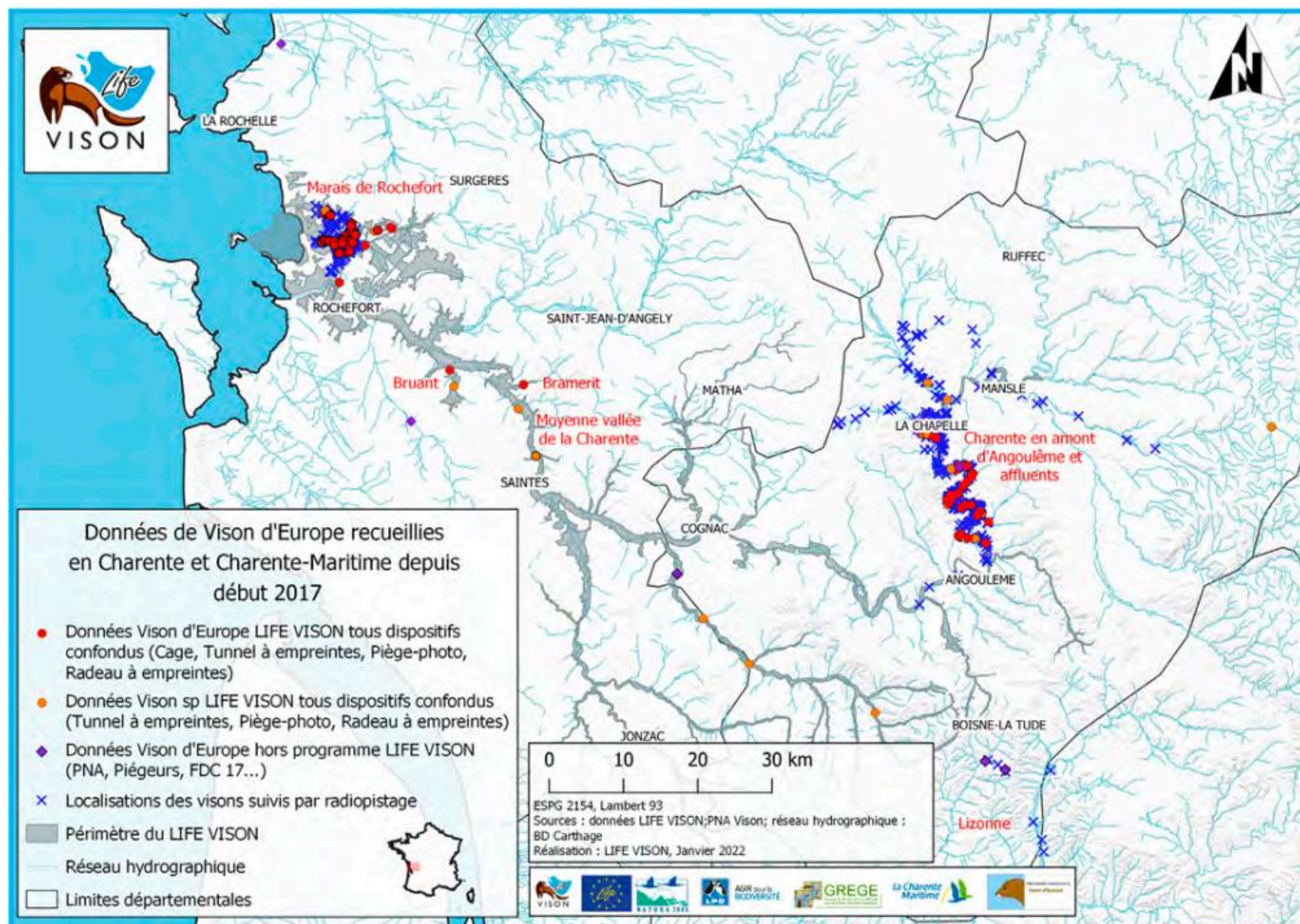


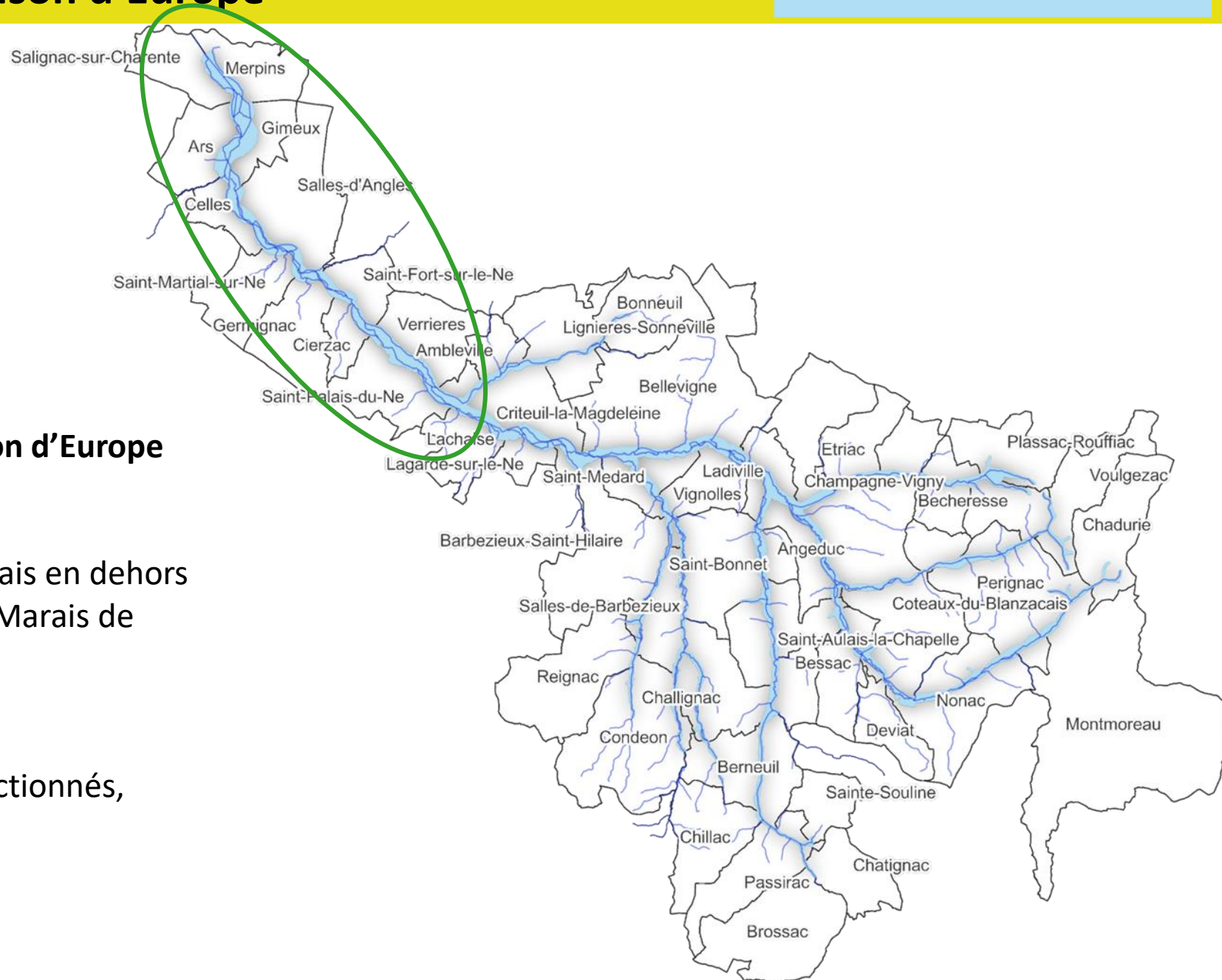
➤ Organisation d'une réunion avec le CETEF et le CRPF sur la filière bois peuplier, la chararose et l'Erable Negundo





- Fin du programme en 2023
- **Vison d'Europe détecté sur la vallée du Né**
- Données de Vison sp, impossible de faire la différence entre le V. d'Europe et le V. d'Amérique
- Données de Raton Laveur (Introduit envahissant)
- 5 propriétaires s'engagent dans une zone refuge
- Aucune action de restauration de milieux réalisée





- **Etude pour la translocation de Vison d'Europe** sur le bassin de la Charente
- **Objectif: renforcer la population** mais en dehors des noyaux de population actuels (Marais de Rochefort et la Charente en amont d'Angoulême)
- Plusieurs sites Natura 2000 présélectionnés, dont la vallée du Né

- **66 ha acquis:**
 - 44 ha en mesures compensatoires LGV
 - 22 ha en acquisition Néoterra
- 3 secteurs:
 - **Marais du Né (Ars, Gimeux, Salignac-sur-Charente)**
 - Né médian (Lachaise et Bellevigne)
 - Vallée de l'Arce et du Né amont (Côteaux-du-Blanzacais, Nonac, Bessac ...)



- **66 ha acquis:**
 - 44 ha en mesures compensatoires LGV
 - 22 ha en acquisition Néoterra
- 3 secteurs:
 - Marais du Né (Ars, Gimeux, Salignac-sur-Charente)
 - **Né médian (Lachaise et Bellevigne)**
 - Vallée de l'Arce et du Né amont (Côteaux-du-Blanzacais, Nonac, Bessac ...)

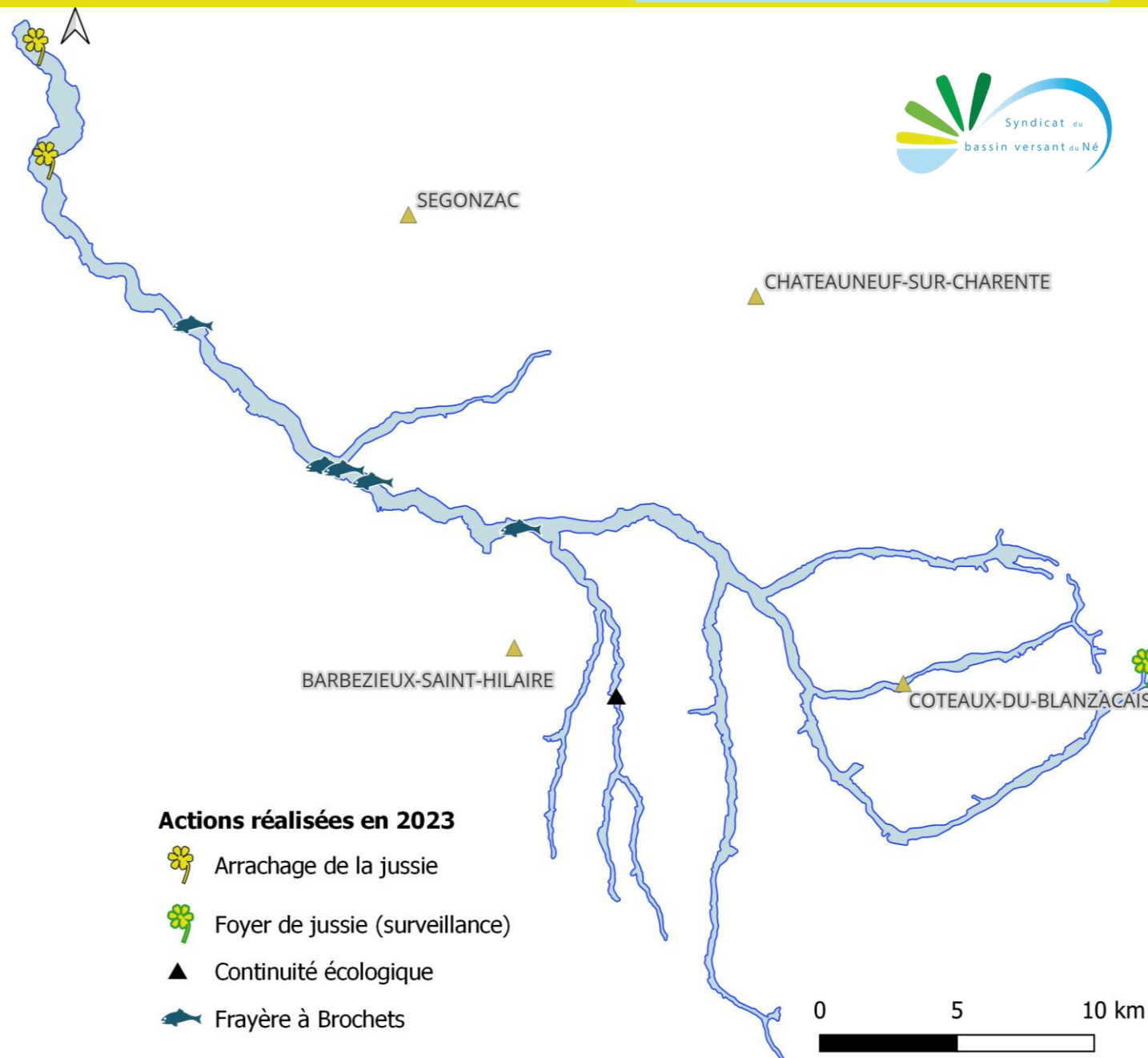


- **66 ha acquis:**
 - 44 ha en mesures compensatoires LGV
 - 22 ha en acquisition Néoterra
- **3 secteurs:**
 - Marais du Né (Ars, Gimeux, Salignac-sur-Charente)
 - Né médian (Lachaise et Bellevigne)
 - **Vallée de l'Arce et du Né amont** (Côteaux-du-Blanzacais, Nonac, Bessac ...)





- **Arrachage de la Jussie:** 11 foyers situés sur le canal du Né pour un total de 9m² et un nouveau foyer en aval de l'ouvrage des 3 pelles (Ars)
- Un foyer de Jussie dans un étang privé (Chadurie) sous surveillance
- 5 **frayères à Brochets** restaurées
- 1 suppression de buse et 3 suppressions d'anciens seuil pour rétablir la **continuité écologique**



Credit photo: SBVNE



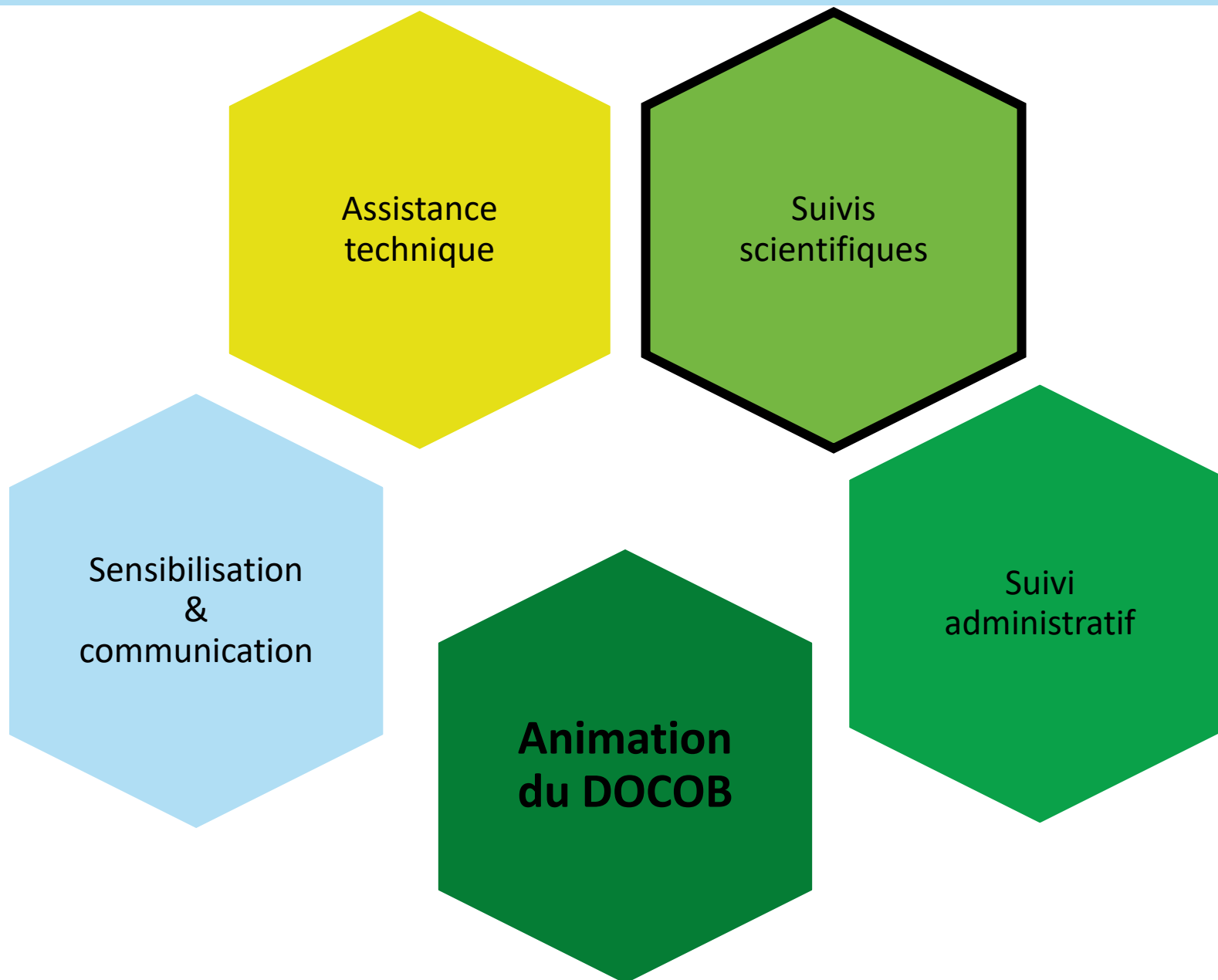
Pour rappel, **partenariat entre le CETEF et le SBVNE** pour l'accompagner sur le volet forestier dans le cadre de l'animation du site Natura 2000

- Organisation d'une réunion inter-animateurs Natura 2000 le 13/03/2023
 - Points abordés:
 - Filière bois peuplier
 - Problèmes sanitaires des arbres des vallées alluviales
 - Politiques et aides financières forestières
- Accompagnements sur divers projets:
 - Plantation d'un boisement naturel: recherche de financements
 - Documents de gestion durable
 - Dossiers de certains propriétaires



Crédit photo: CETEF

Bilan des actions 2022-2023



Les suivis scientifiques

Rappel:

Suivis finalisés :

2020: Cistude d'Europe

2020: Sonneur à ventre jaune

2020 et 2021: Vertigo moulinsiana et angustior

2021: Indice de Valeur Ecosystémique

Suivi en cours:

2023-2024: Papillons de zones humides

2023-2024: Odonates de grands cours d'eau

- Appel à Projet de la Région
- Construit en partenariat avec des associations environnementales



► Résultats pour le **Damier de la Succise**



- Prospections réalisées par Charente Nature en 2023
 - **1 donnée de Damier de la Succise**
 - 18 parcelles prospectées
- 2nd année de prospection en 2024



► Résultats pour le **Cuivré des marais**



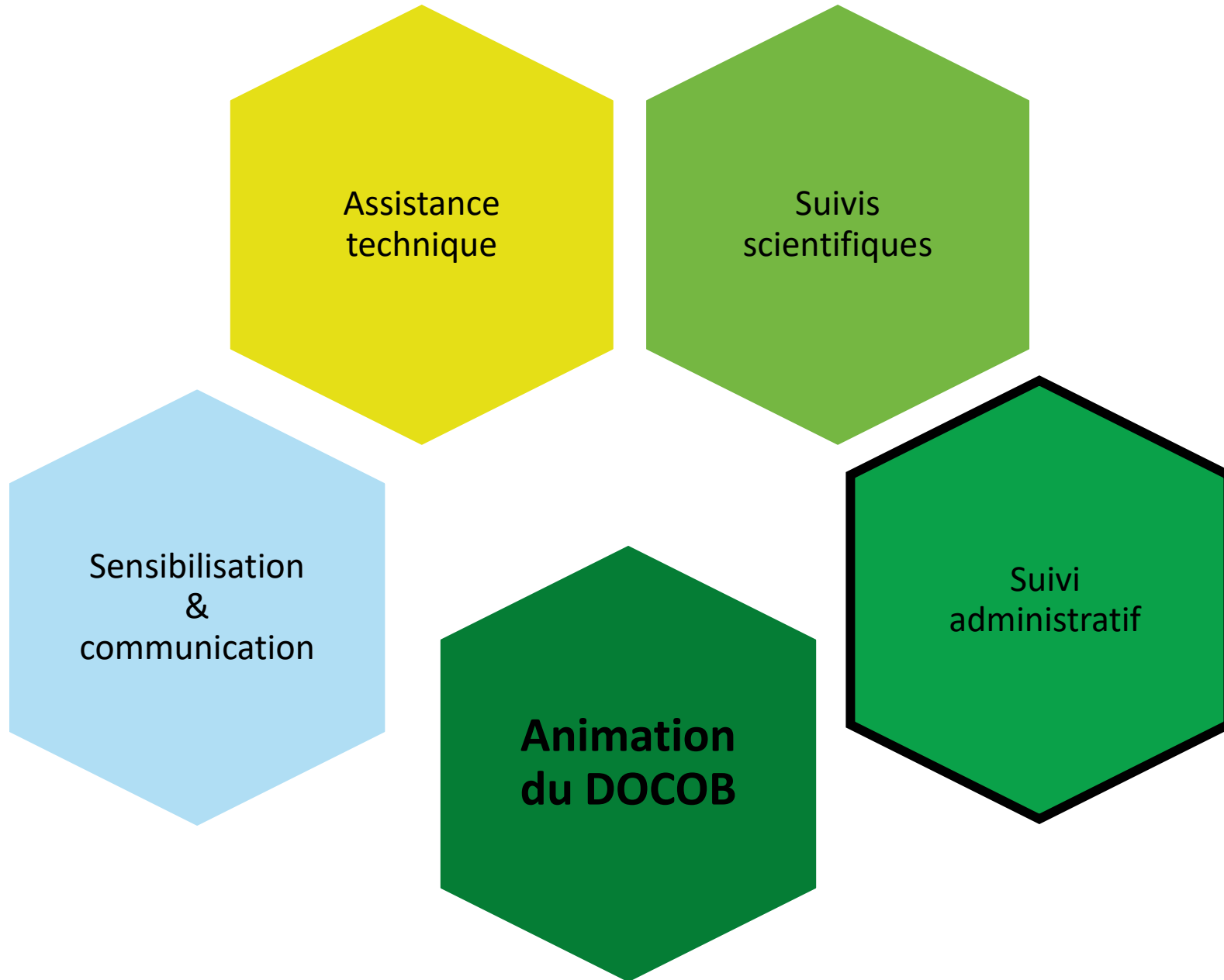
- Prospections réalisées par Charente Nature en 2023
 - **27 Cuivré des marais observés sur 7 sites différents**
 - 57 parcelles prospectées
- 2nd année de prospection en 2024
- **Pas dans le DOCOB ni le FSD du site Natura 2000**



- Deux espèces d'intérêt communautaire recherchées :
 - La Cordulie à corps fin
 - Le Gomphe de Graslin
- Recherche des exuvies sur les berges
- **Une seule donnée de Gomphe de Graslin**
- Poursuite du suivi en 2024



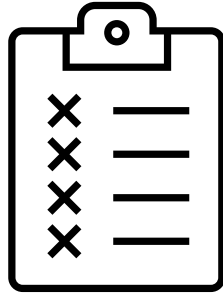
Bilan des actions 2022-2023



Suivi administratif

Révision de l'arrêté de composition du COPIL

Révision effectuée par la Région



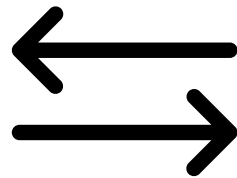
Suivi des actions



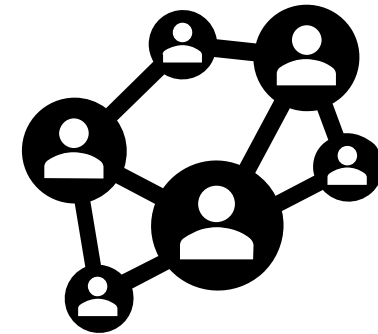
Bilan d'animation



Echanges avec les services de l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine

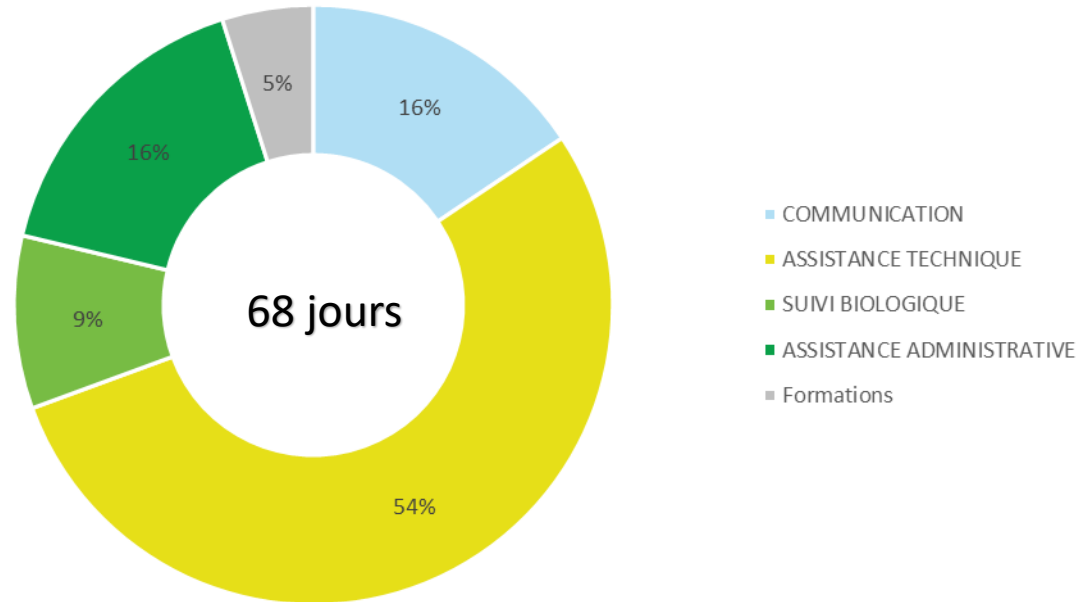


COPIL



Bilan financier de l'animation

Répartition du temps consacré à l'animation du DOCOB



Cout total	Financement Etat (29,6%)	Financement FEADER (50,4%)	Financement SBVNE (20%)
18 056 €	5 344,58 €	9 100,22 €	3 611,20 €

Comprend:

- Salaires et charges de l'animatrice et une part du poste de secrétaire
- Frais de déplacement et de restauration
- Coûts indirects liés au fonctionnement de la structure (15%)
- Prestation du CETEF pour l'accompagnement sur le volet forestier
- Prestation de Charente Nature pour les animations scolaires
- Coût pour les illustrations réalisées par la dessinatrice

Perspectives pour 2024

- **Continuer les actions de sensibilisation**

- Poursuivre les animations scolaires et grand-public →
- Finaliser la conception du support pédagogique à destination des enfants et l'édition



- **Poursuivre l'animation des outils Natura 2000**

- Animer les MAEC pour la campagne 2024
- Travailler sur la nouvelle fiche charte « Vigne » avec les acteurs de la filière

- **Suivre les politiques publiques et les autres programmes** : Eau, PNA Vison ...

- **Suivis/ inventaires**

- Poursuivre le suivi des libellules de grands cours d'eau



Vallée du Né et ses principaux affluents



Merci pour votre attention

Crédit photo: SBVNE

+ d'infos -> valleedune.n2000.fr



VOTRE CONTACT

Margaux PIETTE



☎ 07.56.42.91.93

@ margaux.piette@sbvne.fr

✉ 2186 route de l'Eglise – Chez Guérin
16 300 LAGARDE-SUR-LE-NE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
CROISSANCE DURABLE DANS LES ZONES RURALES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Comité de pilotage du site Natura 2000

« Vallée du Né et ses principaux affluents »

Le 4 mars 2024 à Lagarde-sur-le-Né

Compte-rendu

Les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 de la « vallée du Né et ses principaux affluents » se sont réunis le lundi 4 mars 2024 à Lagarde-sur-le-Né sous la présidence de M. Alain TESTAUD, Président du syndicat du bassin versant du Né.

Participaient à la réunion :

M. Mathieu LABROUSSE, conseiller à la Région Nouvelle-Aquitaine
M. Julien MONTEPINI, chargé de mission gestion des sites Natura 2000
Mme Aurélie LAVAUD, chargée de mission biodiversité à la DDT16
Mme Lisa COSTES, chargée de mission biodiversité à la DDT16
M. Olivier MERY, conseiller à Salles d'Angles (16)
M. Christian MATIGNON, adjoint à la commune de Criteuil—la-Magdeleine (16)
Mme Marie-Claude GUETTE, maire de Berneuil (16)
M. Laurent BUZARD, maire de Barbezieux (16)
M. Pierre-Noël ROY, maire de Celles (17) et Vice-Président au SBVNE
M. Jean-Pierre BARBOT, vice-Président de la communauté de communes des 4B Sud-Charente
M. Michel MAINDOIN, conseiller à Saint-Bonnet (16)
Mme Marie-Pierre REY-BOURREAU, maire de Verrières (16)
Mme Valérie ROBERT, responsable du pôle environnement à la communauté de communes des 4B Sud Charentes
M. Pierre LANDRÉ, représentant des CETEF, CNPF Nouvelle-Aquitaine, du SDPPR16, SDPPR17 et Fransylva en Poitou-Charentes
M. Yann DAVITOGU, chargée de mission à l'EPTB Charente
M. Marc MOUNIER, ingénieur forestier au CNPF
M. Jérôme COSSAGUET, de la Fredon Nouvelle-Aquitaine
Mme Carole VIOLON, chargée de mission au Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
M. Benoît BEBIEN, technicien GEMAPI au SBVNE
Mme Mélina CALVY, animatrice de la gestion intégrée au SBVNE
M. Laurent PAULHAC, directeur du SBVNE
Mme Margaux PIETTE, animatrice du site Natura 2000 de la vallée du Né
M. Alain TESTAUD, président du SBVNE

Etaient absent excusés :

Mme Martine CLAVEL, préfète de la Charente
Mme Véronique SCHAFF, sous-préfète de l'arrondissement de Saintes
Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète de l'arrondissement de Jonzac
M. Philippe BOUTY, président du Conseil Départemental de la Charente

M. Pierre-Yves BRIAND, conseiller départemental de la Charente
M. Jean-François MAURANGE, adjoint à Bellevigne et élu au SBVNE
Mme Danièle LAMBERT-DANEY, maire de Gimeux
Mme BELLY, élue au Coteaux-du-Blanzacais (16)
La commune d'Ars (16)
La commune de Salles de Barbezieux (16)
Mme Christine HAURET CLOS, directrice du Pôle eau-Assainissement de Grand-Cognac
La fédération de Charente-Maritime de la pêche et de la protection des milieux aquatiques
M. Yanis MARCILLAUD, technicien forestier au CETEF de la Charente
Mme Nathalie SEDAN, directrice du CETEF de la Charente

Début de la séance : 10h15

Le Président du COPIL, M. TESTAUD accueille les participants à la réunion et les remercie de leur présence. Un tour de table est effectué. Il remercie M. LABROUSSE de sa présence et lui laisse la parole pour expliquer le transfert de la gestion des sites Natura 2000 à la Région. Cette présentation est effectuée à double voix avec le chargé de mission de la Région, M. Julien MONTEPINI.

M. TESTAUD précise que le SBVNE s'est positionné en 2022 pour prendre la présidence du site Natura 2000 de la vallée du Né. Il s'agit donc du 2^{ème} COPIL organisé par le SBVNE.

M. TESTAUD laisse la parole à Margaux PIETTE pour exposer sa présentation.

Margaux PIETTE présente les actions menées en 2023 ainsi que les perspectives d'animation pour la 3^{ème} année. Le diaporama est fourni en annexe de ce compte-rendu.

Page 12 : les outils Natura 2000

M. LANDRÉ précise qu'il s'agit bien d'une contractualisation volontaire. Il n'y a pas d'obligation de résultat mais de moyen. Cependant la France a une obligation de résultat vis à vis de l'Europe.

Il précise également que l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti est partielle. Chaque propriétaire doit en faire la demande auprès des services fiscaux. Il indique également que les signataires peuvent bénéficier d'une réduction des droits d'enregistrement sur les dotations non onéreuses ou les successions. Il précise que ces informations doivent être données aux signataires au moment de l'engagement pour qu'ils puissent faire remonter les informations à leur notaire

Page 21 : Support pédagogique à destination des enfants

M. LABROUSSE souhaite connaître l'identité du réalisateur des illustrations. Mme PIETTE précise qu'il s'agit d'une illustratrice basée sur Angoulême, Mme Céline MOUCHARD.

M. TESTAUD précise que ce document sera diffusé à la foire exposition de Barbezieux en 2024.

Page 25 : Contrat Natura 2000 de Lachaise

Mme VIOLON précise que la gestion des parcelles a été confiée à un propriétaire avec un projet d'installation en élevage. Elle précise également que les propriétaires voisins dont les parcelles bordent celles du CEN, ont donné leur accord pour qu'il fasse pâturer ses bêtes sur leurs parcelles également.

M. LABROUSSE demande quelle race pâturera les parcelles. Mme VIOLON explique qu'il s'agira certainement de Salers.

Page 26 : Pré-contrat Natura 2000

Mme VIOLON précise que le contrat Natura 2000 a été déposé et qu'il doit maintenant être validé.

M. TESTAUD demande le délai d'instruction du dossier. M. MONTEPINI répond qu'avec le transfert de compétences, la Région a pris un peu de retard. Elle solde actuellement tous les dossiers antérieurs à 2023.

M. LANDRÉ explique que les propriétaires privés ou les communes engagées avancent les frais. Les précédentes années les délais étaient de 2 ans pour être remboursés. M. MONTEPINI et Mme LAVAUD précisent que les dossiers complets, en première instance, demandent moins de temps à l'instruction et sont donc remboursés plus rapidement.

Page 29 : Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

M. BUZARD demande si à l'issue de la contractualisation, les prairies sont déclarées en prairies permanentes. Mme PIETTE précise que seules les parcelles engagées sur la mesure « Création de prairies » sont déclarées en prairies permanentes à l'issue des 5 ans. L'exploitant peut cependant reconduire son engagement. Quant à la mesure « Création de couvert d'intérêt faunique et floristique », les parcelles engagées ne sont pas classées en prairies permanentes à l'issue de l'engagement mais cette mesure est plafonnée à 3000 € par exploitation.

A contrario, sur la mesure « Amélioration du pâturage », Mme PIETTE précise que les ilots éligibles à cette mesure sont obligatoirement des prairies permanentes.

Page 35 : les chartes Natura 2000

M. LANDRÉ demande si les communes se sont engagées dans la charte Natura 2000. Il explique que c'est un moyen de valoriser la bonne gestion des communes. Mme PIETTE répond qu'aucune commune s'est engagée.

Concernant l'animation des chartes forestières réalisée par l'ancienne structure animatrice M. LANDRÉ demande si le syndicat a reconduit le partenariat avec le CETEF. Mme PIETTE explique que c'est le cas depuis la 1ère année d'animation du SBVNE. Il s'agit d'un partenariat financier où le CETEF accompagne le SBVNE dans l'animation du DOCOB sur le volet forestier. Elle précise cependant que les chartes Natura 2000 contractualisées grâce à cette animation antérieure ne sont pas arrivées à échéance. Un gros travail avec le CETEF devra être fait dans les 3 prochaines années pour les reconduire.

M. LANDRÉ souligne la réussite de ce partenariat et remercie le SBVNE de l'avoir reconduit.

Page 37 : les chartes Natura 2000

M. LANDRÉ souligne que nous devons évoluer et nous adapter avec le contexte agricole. Cette nouvelle fiche charte est la bienvenue.

M. MONTEPINI précise que cette charte sera construite avec les acteurs de la filière (le BNIC a déjà fait ses propositions). Il faudra donc trouver un équilibre entre les pratiques viticoles et une gestion favorable à la biodiversité.

Page 39 : Programmes et politiques publiques suivis et accompagnés par l'animatrice

M. LABROUSSE rebondi sur la création de la filière chanvre en Charente. Il précise que plusieurs collectivités recherchent de la biomasse pour alimenter des chaudières. Il explique que le miscanthus pour être une ressource intéressante également. Mme PIETTE informe que quelques parcelles de miscanthus sont plantées sur la vallée du Né.

Page 45 : Acquisitions foncières menées par le CEN

M. TESTAUD demande à Mme VIOLON du CEN si les parcelles achetées sont des successions. Mme VIOLON répond qu'elle mène une animation foncière sur le territoire. Les acquisitions se font à l'amiable et les propriétaires souhaitent vendre leurs parcelles.

M. LANDRÉ demande si les communes ont sollicité les biens vacants sans maître. Il explique que les communes peuvent demander la réattribution de ces biens.

M. LANDRÉ demande également au CEN s'ils font des conventions de gestion. Mme VIOLON précise qu'ils font majoritairement des acquisitions car elles sécurisent le foncier.

Page 46 : Actions réalisées par le SBVNE

M. MONTEPINI demande le déroulé de la surveillance de la Jussie. Mme PIETTE explique que les agents du SBVNE mènent deux prospections au cours de l'année pour recenser les foyers de Jussie. Ensuite une campagne d'arrachage manuel est organisée. M. PAULHAC précise que ce travail a porté ses fruits car les foyers de Jussie ont considérablement diminué voire disparu depuis 20 ans (début de l'arrachage).

Page 47 : Bilan de l'animation réalisée par le CETEF

M. TESTAUD demande au CNPF quelles essences pouvons-nous planter dans la vallée avec la chararose qui touche tous les frênes. M. MOUNIER répond, que selon l'étude du terrain et des souhaits des propriétaires, il est possible d'implanter certains chênes, des aulnes ou du peuplier. Il précise que la chararose s'attaque surtout sur les jeunes tissus donc les jeunes plants ou les arbres en cèpée.

Page 55 : Bilan financier de l'animation

M. LANDRÉ demande pour la 3^{ème} année d'animation un bilan financier de l'ensemble des actions réalisées.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres du COPIL n'ayant plus de questions, M. TESTAUD clôt la séance.

Fin de la séance : 11h45

Site Natura 2000 de la « Vallée du Né et ses principaux affluents »

COPIE du 4 mars 2024 à Lagarde-sur-le-Né

NOM Prénom	Fonction	Téléphone ou mail
HÉRY OLIVIER	conseiller Salles d'Angles	06 86 52 17 62
BÉBIEN Benoît	Technicien SBV Né -	benoit.bebien@sbvne.fr
CALVY Réjina	Arimatrice SBV Né	gestion.integree@sbvne.fr
LAVAUZ Aurélie	chargée mission biodiversité DDT16	ddt_biodiversite@charente.gouv.fr
COSTES Lisa	chargée mission biodiversité DDT16	ddt_biodiversite@charente.gouv.fr
MATHENON CHRISTIAN	Adjoint Maire Châteaill	07 85 32 89 03
LANDAË Iliane	Françoise au I.E	
	EMPF - NH SDPPA - 16	lanoha.pierre@wanadoo.fr
ROU P.W.	VP SBV Né	
BARBOT J-Rémi	VP CDC 4B	Jean-pierrebarbot@orange.fr
DAVITOGW Yann	chargé de mission - EPTB Charente	yann.davitogw@flavre-charente.net
M ^{me} GUÉTTÉ ne BERNÉVELL	Maire	ymcgloss@guair.com
BUZARD Jean-Luc	Maire BARBEZIEUX	jean-luc.buzard@orange.fr



Site Natura 2000 de la « Vallée du Né et ses principaux affluents »

COPIL du 4 mars 2024 à Lagarde-sur-le-Né

NOM Prénom	Fonction	Téléphone ou mail
POUVIER Ranc	CNPF	marc.mondrier@cnpf.fr
MAVOÏ NICOLE	CONSEILLER	06 11 29 78 75
COSSARCOËT Jérôme	FREDDOUX Charente	07 48 88 10 6 2
A. Testoux	Sous-Président	10 5 11
ROBERT Valérie	COCLB	LM vi am em info Adclb.com
VIGON Conoë	CEN NA	C.vignon@cen-na.org
REYBOURSAU Marie-Pierre	Maire VERMOREL	mp.reybourseau@gmail.com
JULIEN MONTEPINI	Région NA	
MAHIEU LABROSSE	Elu Région NA	
MARBAUX PIETTE	Animatrice Natura 2000 SBUNE	



région Nouvelle-Aquitaine



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

